

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE ANDRÉ, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DE LA MINE AURIFÈRE CANADIAN MALARTIC
ET DE DÉVIATION DE LA ROUTE 117 À MALARTIC
PAR CANADIAN MALARTIC GP**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 13 juillet 2016 à 13 h 30
Théâtre Meglab
550, 4^e Avenue
Malartic

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 13 JUILLET 2016	
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
COMITÉ DE SUIVI CANADIAN MALARTIC.....	2
Mme Sylviane Legault	
M. Jacques Saucier	
M. Vincent Rousson	
COALITION POUR QUE LE QUÉBEC AIT MEILLEURE MINE!	15
Mme Dominique Bernier	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE.....	22
Mme Clémentine Cornille	
MUSÉE MINÉRALOGIQUE DE MALARTIC	31
M. Jean Massicotte	
Mme Chantal Moore	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MALARTIC	36
M. Jean-Sébastien Canuel	
Mme CHANTAL GERMAIN.....	39
REPRISE DE LA SÉANCE	
Mme LISE THERRIEN.....	42
Mme SYLVIE LÉVESQUE (mémoire lu par Lise Therrien)	46
ASDR.....	47
M. Marc Turcotte	
MEGLAB ÉLECTRONIQUE	53
M. Dominic Valade	
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MALARTIC	58
M. Yannick Richard	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE ROUYN-NORANDA	67
M. Jean-Claude Loranger	
M. Jean-Yves Baril	
M. MARCEL DUMAS	73

**SÉANCE DU 13 JUILLET 2016
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et messieurs, nous allons débiter. Je vous invite tout de suite à mettre en mode sourdine vos cellulaires ou tout autre appareil électronique, merci.

10 Bienvenue à cette troisième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic par Canadian Malartic GP.

15 Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet au moyen de la webdiffusion audio et vidéo en direct.

20 Je vous souligne que tous les mémoires qui ont été déposés hier ont été déposés sur le site Web du BAPE et aussi, vous avez déjà accès aux présentations, aux séances d'hier en différé sur le site Web du BAPE.

Je m'appelle Pierre André, je préside cette Commission d'enquête et je suis appuyé dans ma tâche par le commissaire John Haemmerli.

25 Nous allons poursuivre les présentations des mémoires par les participants. Permettez-moi de vous rappeler rapidement les consignes.

30 Les personnes et les groupes qui sont cédulés pour la première partie de l'après-midi, si vous ne l'avez pas déjà fait, je vous invite à contacter la Commission à l'arrière, Maxandre Guay Lachance, de façon à souligner votre arrivée.

Le temps alloué à chaque présentation est de dix (10) minutes. Nous vous rappelons que la Commission a pris connaissance du document que vous lui avez acheminé.

35 De plus, les mémoires seront rendus publics dans leur intégralité dès leur présentation.

La Commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoires afin de préciser, au besoin, leur point de vue.

40 Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent témoigner verbalement seulement devant la Commission et qui ne l'ont pas préalablement avisée pourront le faire en s'inscrivant au

registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription au registre. Elles disposeront de cinq (5) minutes pour leur témoignage.

45 En fin de séance, il sera possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil à l'arrière. Il s'agit, je vous le rappelle, de rectification de faits seulement, ce qui peut toucher des données, des statistiques et non pas de contester ou de remettre en question une opinion exprimée par un participant.

50 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein tel que nous l'avons connu en première partie d'audience et dans la journée d'hier. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

55 Donc je vous rappelle que les séances sont enregistrées à distance. Il est important, pour les présentateurs, de bien redire leur nom s'ils sont plus nombreux qu'une seule personne à intervenir.

60

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
COMITÉ DE SUIVI CANADIAN MALARTIC**

PAR LE PRÉSIDENT :

65

Nous allons commencer les présentations. J'invite le Comité de suivi Canadian Malartic madame Sylviane Legault, monsieur Jacques Saucier et monsieur Vincent Rousson à s'approcher.

Bonjour. Donc je vous invite à vous présenter.

70

PAR M. JACQUES SAUCIER :

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Jacques Saucier, coprésident par intérim du Comité de suivi Canadian Malartic.

75

PAR Mme SYLVIANE LEGAULT :

Je suis Sylviane Legault, je suis la coordonnatrice du Comité de suivi Canadian Malartic.

80 **PAR M. VINCENT ROUSSON :**

Vincent Rousson, coprésident par intérim également du Comité de suivi.

85 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci. La parole est à vous.

PAR M. JACQUES SAUCIER :

90 On va faire une présentation en trio, je vais commencer par l'introduction; madame Legault va suivre avec le développement, et monsieur Rousson pour la conclusion.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Le travail...»)

95 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, «... au Canada.»)**

100 Le Comité de suivi se conçoit comme une structure de concertation où sont mises de l'avant les difficultés rencontrées par les citoyens en lien avec les opérations minières, dans le but de contribuer à la recherche de solutions durables. Cette recherche de solutions doit se faire sur la base d'une structure indépendante de la minière.

Je soulignerais que dans notre mémoire, on a fait appel à cinq (5) experts indépendants pour rédiger notre mémoire.

105 La structure ne doit pas avoir pour rôle de protéger les intérêts de la minière mais bien ceux de la communauté d'accueil. De la même manière, le Comité de suivi ne peut pas se substituer au comité de citoyens zone sud de la voie ferrée dont il reconnaît sans réserve la pertinence. Son rôle est de maintenir avec toutes les contraintes que cela suppose un dialogue entre toutes les parties prenantes, y compris celles qui ont des vues complètement opposées les unes des autres.

110 Les autorités que nous interpellons ne peuvent pas faire fi des problématiques que nous leur exposons. Le comité de suivi les oblige à prendre position et défendre cette position, une position qui évolue au fil des discussions à la lumière des informations et connaissances de chacun.

115 Nous pouvons comprendre que ce n'est jamais assez rapide pour les citoyens impactés; ce sont par contre les contraintes avec lesquelles nous opérons de façon incontournable.

Je laisse maintenant la parole à madame Legault pour le développement.

PAR Mme SYLVIANE LEGAULT :

120

Donc le mémoire qu'on a produit est très volumineux, il a soixante (60) pages. Comme monsieur Saucier l'a mentionné, on a fait appel à cinq (5) experts pour les émissions de poussières, le bruit, les impacts psychosociaux, les eaux souterraines et les eaux de surface. Donc évidemment je ne vais pas aborder toutes ces dimensions-là, ça va être beaucoup trop long.

125

Je vais y aller avec trois (3) constats généraux et notre principale recommandation.

130

Par ailleurs, il y a plusieurs recommandations plus pointues sur différents suivis par rapport au bruit, aux poussières et tout qui sont dans notre mémoire, donc si vous avez des questions, et j'invite les gens aussi à en prendre connaissance.

Je vais lire, parce que quand j'y vais juste oralement, c'est trop long.

135

MÉMOIRE (Page 8, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Plusieurs impacts...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 8, 3^e paragraphe, 3^e ligne, «... sur le milieu.»)

C'est le premier constat qu'on fait de l'étude d'impact et qu'on déplore.

140

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 3^e paragraphe, 5^e ligne, «Cette approche...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 9, dernier paragraphe, 2^e ligne, «... dans l'étude d'impact.»)

145

On lit plutôt que l'analyse des impacts cumulatifs n'est pas nécessaire, puisque aucun autre projet d'envergure ne s'additionne à celui de la fosse. Donc dans la perspective de la minière, un impact cumulatif, c'est deux (2) projets d'envergure qui arrivent dans le même milieu. Ce qui fait que par ailleurs, ils évaluent pas le fait que les individus subissent de manière simultanée toutes les nuisances, c'est écarté.

150

Et d'autre part, la nuance qu'on apporte, c'est qu'à nos yeux, le projet d'extension s'ajoute à un projet déjà existant qui est celui de l'exploitation actuelle. Donc ils auraient pu davantage investir dans l'évaluation des impacts cumulés de ces deux (2) projets-là qui sont souvent dissociés dans l'étude d'impact.

155

Donc l'effet des impacts cumulés nous inquiète particulièrement en ce qui concerne la période de construction. Par conséquent, nous considérons essentiel que la démarche de concertation autour du Guide de cohabitation soit complétée de façon satisfaisante par toutes les parties prenantes et que sa mise en œuvre soit commencée advenant le début des travaux de

160 construction de l'extension. Il faut que ce soit fait avant, qu'il y ait des mesures de mise en place avant le début des travaux.

Au niveau des impacts psychosociaux, notre constat général!

165 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, encadré «Commentaire», 1^{re} ligne, «Après analyse...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 13, 3^e paragraphe, dernière ligne, «... aux activités minières.»)

170 Il y a donc urgence de compléter la démarche de concertation autour du Guide de cohabitation et de le faire à la satisfaction de toutes les parties prenantes.

175 J'ajouterais aussi qu'en termes de recommandations face aux impacts psychosociaux, il y a le Guide de cohabitation qui, pour nous, va contenir différentes solutions à mettre en œuvre. On souhaite aussi qu'il y ait un travail de concertation qui soit fait incluant le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Vallée-de-l'Or pour offrir aux organismes communautaires de Malartic et aux services publics en place à Malartic, en ajouter et bien les accompagner, les financer, leur donner les moyens de répondre aux impacts psychosociaux qui se manifestent actuellement et qui risquent peut-être de s'amplifier, advenant le projet d'extension.

180 Ce sont les experts dans la matière, les gens qui travaillent dans ces organismes-là, et les services publics, il faut qu'ils soient en mesure de répondre aux difficultés qui sont vécues par différents citoyens.

185 Puis on est prêt à collaborer avec eux pour développer des mesures qui vont dans ce sens-là. J'ai découvert ceci, le plan d'intervention psychosociale qui avait été fait en 2008, je ne l'ai pas numérisé, c'est un document de travail, c'est super intéressant; il y a des initiatives qui ont été prises qui n'ont pas abouti, mais c'est des pistes de solution.

Je poursuis rapidement!

190 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Juste avant! Ce document-là, il est de qui?

195 **PAR Mme SYLVIANE LEGAULT :**

C'est écrit Centre de santé et des services sociaux de la Vallée-de-l'Or. J'ai fait des recherches dans les ordinateurs, j'ai pas trouvé la version numérique, mais Direction de la

prévention et de la première ligne, Direction de la santé mentale. J'avais ça dans un classeur et c'est super intéressant.

200

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

205

PAR Mme SYLVIANE LEGAULT :

Guide de cohabitation! Aujourd'hui, on va vous déposer une nouvelle version corrigée de notre mémoire. Pour une raison hors de notre contrôle, il y a des passages qui étaient manquants dans la version qui a été déposée, entre autres, et puis je vais le mentionner, parce qu'on pense que ça peut éclairer la Commission sur le travail qui a été fait par le groupe de travail sur le Guide de cohabitation.

210

On voulait, parce que j'ai écouté hier toutes les présentations qui ont été exprimées ici!

215

Le comité de citoyens de la zone sud de la voie ferrée était au départ impliqué dans le groupe de travail engagé dans l'élaboration du Guide de cohabitation. Et ils se sont retirés pour les raisons qu'ils ont eux-mêmes exposées.

220

Parmi ces raisons-là, il y avait une demande d'accès à une expertise pour les accompagner dans la démarche. La minière a soutenu un refus de répondre à cette demande d'expertise là. Et devant le refus soutenu, le Comité de suivi a pris l'initiative d'assumer les coûts de l'expertise qu'ils revendiquaient, parce qu'on considère que dans un travail de concertation, il fallait nécessairement avoir les demandes des citoyens impactés, qu'ils soient considérés, qu'ils fassent partie de la solution.

225

Donc on a assumé les frais d'un avocat qu'ils ont choisi pour nous soumettre un éclairage sur leurs demandes et sur les propositions de la minière.

230

La zone tampon! Vous avez probablement remarqué que nous n'utilisons pas le mot zone tampon dans notre mémoire. D'abord, nous tenons à souligner que malgré le fait qu'on n'aborde pas le principe d'une zone tampon, on demande la même chose que ceux qui la revendiquent, c'est-à-dire la possibilité d'être achetés à tous les citoyens qui habitent au sud de la voie ferrée. Donc c'est un dénominateur commun.

235

On reconnaît aussi que cette offre-là doit être offerte à tous les citoyens.

240 Par contre, on est préoccupé des conditions de vie qui s'appliqueraient à ceux qui choisiraient de demeurer ou même d'emménager, parce que ça va être possible selon le scénario actuel, d'emménager dans cette peut-être zone tampon là, puisque des maisons y seront disponibles.

Donc qu'advient-il de ces gens si on crée une zone tampon? Deviendront-ils des parias qui ont fait le choix de demeurer dans un endroit qui serait techniquement inhabitable?

245 A-t-on évalué les risques d'un effet pot de miel sur Malartic? C'est-à-dire un afflux de résidents moins bien nantis attirés par les compensations, parce que ceux qui vont demeurer dans cette zone-là vont être compensés pour y demeurer. Il va y avoir des maisons disponibles. On est très préoccupé. On n'est pas contre, mais on est très préoccupé par la dynamique sociale que ça va générer. Donc on est prudent. C'est plutôt la position qu'on a à cet égard-là.

250 La zone tampon aurait probablement dû être mise en application avant le début des opérations. Ça n'a pas été fait.

255 Maintenant, de déplacer tout le monde, de forcer les gens à quitter, ça aurait des impacts psychosociaux majeurs, on pense pas que c'est la solution, comme plusieurs des groupes vous l'ont exprimé aussi. Donc dans ce cas-là, si des gens habitent cette zone-là, bon! Ce qui m'amène à notre principale recommandation!

260 C'est qu'on souhaite qu'il y ait une équipe d'experts qui soit mise sur pied, une équipe indépendante, du domaine social, qui va rencontrer chaque foyer de la zone où on offre le programme d'achat, pour comprendre pourquoi certains veulent rester, pourquoi certains veulent demeurer, c'est quoi les dynamiques, quels sont les enjeux, quelles pertes ceux qui vont déménager peuvent avoir!

265 Puis ça va éclairer le groupe de travail. Présentement, il n'y a personne, puis j'écoutais hier, il n'y a personne qui sait combien de personnes veulent déménager. C'est un problème pour faire avancer le travail du groupe sur le Guide de cohabitation. Et pourquoi ceux qui veulent rester le veulent. Ce sont des dynamiques qui doivent être investiguées avec toutes les ressources requises.

270 Donc comme je le disais, on a beaucoup d'autres recommandations sur les sautages, sur le bruit, les eaux de surface, les eaux souterraines et tout, mais je vais laisser la parole à Vincent. Merci.

275 **PAR M. VINCENT ROUSSON :**

Bon après-midi.

280 Pour le comité de suivi, il n'en revient pas qu'à la minière de prendre ses responsabilités à l'égard des impacts générés par ses opérations. Les autorités publiques, soit la Ville de Malartic, la MRC de la Vallée-de-l'Or et les différents ministères, notamment le MDDELCC et le MAMOT doivent aussi intervenir et offrir un cadre assurant une meilleure protection des conditions de vie des citoyens de Malartic.

285 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Juste pour vous dire, vous êtes dans une conclusion!

290 **PAR M. VINCENT ROUSSON :**

Oui, oui, tout à fait. Donnez-moi trente (30) secondes!

295 Nous croyons au rôle de concertation du Comité de suivi. Nous sommes convaincus de la nécessité d'une structure comme la nôtre dans le cas précis de Malartic.

Cependant, le Comité de suivi doit avoir les moyens de mener à bien sa mission de concertation, ce qui exige des ressources financières et des ressources humaines en quantité suffisante.

300 Si le gouvernement autorise l'agrandissement de la mine et de la déviation de la route 117, la tâche du Comité de suivi risque d'en être augmentée, surtout dans les premières années, alors que les nuisances seront à leur comble.

305 Le Comité de suivi craint que ce surcroît de travail l'empêche d'honorer sa mission si les ressources humaines et financières ne sont pas ajustées en conséquence.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 55, encadré «Recommandation», 1^{re} ligne, «Le manque...»)

310 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

315 Merci. Je vais vous poser quelques questions. Il ne nous reste pas beaucoup de temps de question dans la période impartie, mais on va quand même prendre le temps de vous en poser quelques-unes.

 La première question, ce serait sur le Guide de cohabitation actuel, celui qui a été déposé, dans la version préliminaire. Vous faisiez partie des auteurs.

320 Avez-vous été surpris de l'accueil qu'a reçu ce Guide? Est-ce que vous étiez solidaire de l'ensemble des propositions?

PAR M. JACQUES SAUCIER :

325 Je vais répondre. Le Guide, c'était un premier tour de roue. On voulait avoir le pouls de la population et on voulait aussi avoir des suggestions, des recommandations d'experts.

 Après qu'on ait eu la réaction de la population, on a tenu compte de tous les commentaires déposés ainsi que les recommandations d'experts.

330 Moi, ma position, bien, je parle pour moi Jacques Saucier, autour de la table, j'attendais la réaction de la population et les recommandations d'experts avant d'argumenter puis de dire, je suis pas d'accord avec ci, je suis pas d'accord avec ça. On va prendre ça mollo puis on va voir comment ça va réagir et ensuite, on se réajustera. Je pense qu'on est rendu là. On est à la
335 deuxième période, on est en période d'ajustement importante.

PAR M. VINCENT ROUSSON :

340 On n'avait pas la prétention d'écrire une version parfaite au premier jet, au contraire. On a avancé des pistes de solution, des options, on voulait prendre le pouls de la population et des experts.

345 Mais c'est certain qu'une deuxième version était nécessaire à ce guide-là, puis c'est comme ça qu'on l'a toujours abordé également. Donc surpris, non. Contents de la réaction de la population, oui tout à fait, parce qu'en fait, les gens ont pris à cœur ce guide-là, ils l'ont commenté, ils l'ont critiqué à sa juste mesure, ce qui est venu alimenter nos réflexions ou les réflexions qu'on a toujours, parce qu'on est en train de le finaliser, là.

350 Donc pour nous, c'était un besoin de consulter la population. Moi, j'ai été content de la réaction de la population et de l'ensemble des commentaires et des suggestions qui ont été déposés.

PAR LE PRÉSIDENT :

355 Parfait. Là maintenant, vous êtes dans une nouvelle démarche d'arriver à un rapport mettons version 2; en même temps, vous êtes grosso modo le conseil d'administration qui travaille sur ça, puis vos membres, c'est l'ensemble des citoyens, est-ce que vous avez prévu une consultation avant le dépôt sur les propositions sur la table à vos membres pour les tenir au courant?

360 Comment vous envisagez la consultation de la communauté pour cette deuxième version?

PAR M. VINCENT ROUSSON :

365 En fait, cette consultation-là, on est encore en réflexion quant à la mise en application, la forme que ça va prendre. Lors de la journée du 15 mai, c'est certain qu'il y avait une grosse assemblée publique. C'est pas tous les citoyens qui ont pu prendre la parole ou qui ont souhaité prendre la parole par gêne, par crainte ou peu importe.

370 Donc on essaie de trouver des solutions pour que l'ensemble de la population puisse venir donner leur opinion sur cette deuxième version là.

375 Donc on n'a rien d'arrêté à ce moment-ci, mais on souhaite arrêter notre choix, en tout cas on a une prochaine rencontre qui reste à confirmer au début de la semaine prochaine, alors on espère qu'au début de la semaine prochaine, on soit en mesure d'arrimer tout ça dans un temps assez rapproché.

PAR LE PRÉSIDENT :

380 Mais ma question, c'était comme avant le dépôt d'une deuxième version.

PAR M. VINCENT ROUSSON :

Oui, tout à fait.

385 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Vu que vous êtes un des auteurs, et que vous représentez une masse de citoyens assez importante, s'il y avait des démarches qui avaient déjà été réfléchies sur comment vous allez procéder.

390 **PAR M. VINCENT ROUSSON :**

On est là-dedans actuellement.

395 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Une question qui revient beaucoup, c'est l'indépendance. En fait, deux (2) questions! L'indépendance et la confiance. On va prendre l'indépendance en premier.

400 L'indépendance, elle est parfois mise en doute parce que l'argent vient de la minière, et on a comme l'impression, d'après ce qu'on entend, que la minière a une influence sur ce que vous pouvez faire, sur des limitations. C'est peut-être pas vrai, mais je veux vous entendre sur cette question-là.

405 Et comment on pourrait améliorer cette indépendance ou l'apparence d'indépendance?

PAR Mme SYLVIANE LEGAULT :

410 Je vais répondre. Je pense que c'est un élément qui nous distingue de plusieurs autres comités de suivi qui existent au Québec ou qui ont existé. C'est qu'on n'est pas un organe du promoteur, on a vraiment une structure indépendante. On est enregistré comme organisme à but non lucratif. On a notre propre conseil d'administration qui prend des décisions de manière totalement indépendante.

415 La minière vient aux rencontres mensuelles, tout comme la Ville ou d'autres ministères qui peuvent contribuer quand on travaille sur des problématiques, mais elle n'a pas le droit de vote, pas plus que la Ville, pas plus que les ministères. C'est vraiment le conseil d'administration qui a droit de vote.

420 En assemblée générale annuelle, c'est aux citoyens qu'on rend des comptes, ce n'est pas à la minière. Donc c'est vraiment les citoyens pour lesquels on travaille.

Donc cette structure-là, c'est une structure indépendante. Oui la structure est financée par la minière. On fait une demande de financement annuelle qui nous est soumise, qui est très, je

425 pourrais dire qui tient sur une page et demie, il y a même pas de détail, c'est assez sommaire
comme présentation.

Et suite à ça, il n'y a pas d'ingérence du tout de la manière dans nos prises de décision ou la
430 façon dont on gère notre budget, pas du tout.

Donc c'est ça. Puis j'ai écouté les présentations hier, bon, c'était difficile par moment pour
nous évidemment. Je pense qu'il y a un travail de communication à faire de notre côté pour que les
citoyens comprennent mieux notre rôle, comprennent mieux le travail qu'on fait.

435 On a manqué de ressources à ce niveau-là. J'ai été la seule employée pendant trois (3) ans,
donc si je travaille dans un dossier, c'est difficile de préparer des communications en même temps.
Il y a vraiment un manque de ressources au niveau du Comité de suivi pour répondre à cette
demande-là de mieux communiquer notre rôle, le travail qu'on effectue.

440 C'est vraiment un travail de concertation. Puis, en tout cas, je déborde un peu de la question,
mais on peut comprendre qu'il y ait des insatisfactions aussi au niveau de la population, quand les
citoyens nous arrivent avec une demande et qu'ils veulent une solution précise à leurs problèmes.

445 Nous, notre travail, c'est de rassembler des gens pour travailler, puis on met de l'avant la
demande du citoyen. Elle est discutée, elle est abordée sous tous ses angles, mais on n'a pas de
pouvoir décisionnel au Comité de suivi. On fait des recommandations.

On met de l'avant les difficultés vécues par les citoyens, puis les décisions sont prises par les
intervenants qui sont là, par les structures décisionnelles.

450 Donc souvent les citoyens sont déçus des solutions qui ressortent et l'insatisfaction
demeure.

455 Mais je considère que malgré tout, notre travail est fait, dans le sens où, comme on le disait,
les autorités ont été interpellées. Ils ne peuvent pas faire fi des situations vécues. Il y a un travail
qui est fait de concertation, et ça évolue à travers le temps.

460 Mais comme ça a été mentionné aussi, c'est souvent long aux yeux des citoyens qui sont
exposés aux nuisances.

PAR M. JACQUES SAUCIER :

465 Juste compléter qu'à Malartic, on est un laboratoire au niveau minier en termes de technologie, en termes environnemental, mais aussi en termes social. On n'a pas de référence. On construit le comité de suivi qu'on voudrait qui fonctionne du mieux qu'il peut.

470 On a travaillé beaucoup dans les deux (2) dernières années, c'était beaucoup la restructuration, la permanence, le roulement des présidents. C'était pas évident avec la mobilisation citoyenne, la pression citoyenne. On n'est pas un comité de pression.

On espère que tous les intervenants puissent travailler autour de la même table pour discuter et trouver des solutions.

PAR Mme SYLVIANE LEGAULT :

475 Je peux ajouter un élément! On arrive aussi dans un contexte de méfiance. Je veux dire, il y a une histoire à Malartic avant que le comité – même au début des premiers balbutiements du Comité de suivi, il y a eu des insatisfactions, il y a de la méfiance chez les citoyens qui est hors de notre contrôle.

480 Donc c'est un contexte de travail difficile pour nous. On n'arrive pas dans un terrain neutre où il n'y a pas de projet. Il y a déjà, comment je pourrais dire, il y a des impacts psychosociaux qui sont là qui rendent le travail difficile.

PAR LE PRÉSIDENT :

485 Donc vous avez déjà abordé un peu la confiance dans votre réponse. Je vais passer à monsieur Haemmerli, si vous avez encore une question?

PAR LE COMMISSAIRE :

490 Deux (2) pas très longues.

495 Je vais retomber dans votre mémoire, deux (2) affaires très terre à terre! Au sujet des quatre-vingts (80) maisons qui ont été inspectées, vous dites, à l'époque où vous l'avez écrit, que vous n'aviez pas vu les résultats, et vous mentionnez qu'une phase 2 plus complète de l'étude de ProTekRoc est prévue, est-ce que vous savez ce qu'il va y avoir là-dedans?

PAR M. VINCENT ROUSSON :

500

Oui. En fait, ce qu'il va y avoir exactement, ça doit être élaboré. En fait, ce projet-là a été le premier projet, je pourrais dire, de collaboration entre le Comité de suivi et la mine.

505

Par le passé, la mine sortait une étude, le Comité de suivi faisait une étude indépendante de son côté, validait, contestait; des fois il y avait une troisième étude. Bref, on a voulu essayer d'éviter un va-et-vient scientifique où dès le départ, on voulait s'entendre d'un point de vue méthodologique au niveau analyse des données, choix également de l'expert qui traiterait de ces données-là.

510

Alors ça a été un processus de travail conjoint entre le Comité de suivi et la mine.

Il faut savoir que cette étude-là concernait seulement quatre (4) maisons à Malartic, uniquement. Donc c'était impossible de généraliser les résultats. Ça nous donne des pistes, ça nous donne des indications.

515

Alors c'est certain que l'objectif du Comité de suivi dans ce dossier-là, c'est d'avoir une étude beaucoup plus longitudinale, d'avoir beaucoup plus de maisons-témoins, d'avoir également une maison, parce qu'un des constats du rapport disait que c'était surtout l'effet gel-dégel qui faisait qu'il y avait un impact sur les solages.

520

Alors ce qu'on souhaite, c'est de cibler une maison en dehors de Malartic, qui vit dans les mêmes conditions, type de sol et ainsi de suite, et qu'on pourrait instrumenter pour avoir vraiment une maison-témoin, gel-dégel, et c'est quoi les cycles comparativement aux maisons à Malartic pour essayer d'élaborer davantage à ce niveau-là.

525

La minière s'est engagée à dire, bien oui, on se doit de poursuivre cette étude-là. Donc c'est sûr qu'on va s'asseoir avec elle pour élaborer le canevas phase 2.

PAR LE COMMISSAIRE :

530

Le canevas n'est pas élaboré encore?

PAR M. VINCENT ROUSSON :

535

Non, non, exactement.

PAR LE COMMISSAIRE :

Merci. Puis une qui m'a surpris, en tout cas c'est peut-être tout bête comme explication!

540 Vous dites dans les nombreuses pages que vous consacrez aux trois (3) nuisances, vous finissez à chacune d'elles en disant que peut-être que les compensations pourraient atténuer les impacts chez certains.

545 Et vous dites aussi que tous les citoyens de la zone au sud de la voie ferrée puissent vendre leur maison pour s'en sortir s'ils le veulent, mais vous le dites explicitement pour les sautages, pour le bruit. Vous le dites pas pour la poussière. Est-ce qu'il y a une raison derrière ça?

PAR M. VINCENT ROUSSON :

550 Bien en fait, ça inclut également, on pourrait rajouter et poussières aussi. En fait c'est pour l'ensemble des nuisances vécues par les citoyens.

555 Donc c'est peut-être simplement une omission de notre part, mais ça inclut l'ensemble des nuisances qu'on répète à l'intérieur du mémoire. Donc oui, poussière est inclus à l'intérieur des facteurs liés à la vente des résidents.

PAR LE COMMISSAIRE :

Ça va, merci.

560 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc merci beaucoup au Comité de suivi pour leur mémoire et à vous, messieurs-dame, pour votre présentation.

565

COALITION POUR QUE LE QUÉBEC AIT MEILLEURE MINE!

PAR LE PRÉSIDENT :

570

Je pense que le prochain, nous l'avons en ligne. Il s'agit de la Coalition pour que le Québec ait meilleure mine! Nous aurions en ligne monsieur ou madame Dominique Bernier.

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :

575

Oui, madame. Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT :

580 Bonjour madame. Nous vous laissons la parole, vous avez dix (10) minutes.

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :

585 Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine! tient à vous remercier de nous entendre aujourd'hui.

On souhaite vous communiquer nos préoccupations en ce qui concerne les risques et les impacts anticipés du projet d'agrandissement de la mine à ciel ouvert Canadian Malartic.

590 Premièrement, on veut mentionner que la coalition regroupe une trentaine d'organisations qui représentent au total plus de 300 000 membres. On parle d'associations de médecins, d'organismes environnementaux, de comités de citoyens, de syndicats également.

595 Notre mémoire est basé sur un principe clé qui consiste en la nécessité d'assurer la protection de l'environnement, de la santé globale et de la qualité de vie des personnes et ce faisant, porter une attention toute particulière aux minorités les plus touchées.

Dans le cas qui nous occupe à Malartic, on parle bien sûr des citoyens de la zone située au sud de la voie ferrée.

600 Il y a trois (3) enjeux pour lesquels on pense qu'il est urgent d'agir à Malartic.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{re} puce, 1^{re} ligne, «L'établissement...»)

605 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, 3^e puce, dernière ligne, «... l'autorégulation.»)**

L'établissement d'une zone tampon, c'est quelque chose d'essentiel pour nous dans le contexte de Malartic, parce qu'on considère que!

610 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Les conditions...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 3^e ligne, «... à proximité...»)

615 Dans le cas de Malartic, on le sait, c'est impossible, il n'y en a pas eu dès le départ. En fait, c'est impossible à respecter, l'expérience le montre.

620 Donc dans ces cas comme celui-là, on pense qu'un mécanisme juste et équitable, basé sur un cadre réglementaire qui soit établi par le gouvernement, et non de gré à gré, doit permettre aux citoyens d'être relocalisés et dédommagés aux frais de la minière qui fera bien sûr l'acquisition de leur propriété dans ces cas-là.

En fait, il existe déjà des zones tampons au Québec dans certaines industries. Je voudrais donner quelques exemples!

625 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} tiret, 1^{re} ligne, «Au Québec...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, «Recommandations», 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, «... et les habitations...»)

630 Ce faisant, on trouve important de souligner que le respect des normes doit se faire aux limites de la propriété, aux limites de l'exploitation et non pas aux limites de la zone tampon. Donc les limites de l'exploitation demeurent en fait le lieu où sont mesurées les différentes normes.

635 Ensuite, on pense qu'il est également essentiel d'établir une zone tampon appropriée entre la limite de l'exploitation et tout milieu écologiquement sensible, et ça, au cas par cas, dépendant des situations.

640 Le deuxième principe, on pense qu'il est important de resserrer les normes et les critères qui encadrent le secteur minier. On souhaite que la Directive 019 serve de base à un règlement. On pense que c'est très très important. Une directive, ça n'a pas l'effet contraignant qu'un règlement peut avoir, et ça fait en sorte, on l'a constaté, que ça devient difficile en fait d'appliquer des sanctions et de faire respecter ce qui a été prévu au certificat d'autorisation.

645 Dans le même sens, ça encourage aussi les entreprises à tenter de négocier les normes et les critères au certificat d'autorisation, puis ça a été vu à plusieurs reprises au fil du temps.

Donc on recommande!

650 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, Recommandation n° 3.)**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin de la Recommandation n° 3.)

655 On trouve important aussi de resserrer les normes et les critères. Dans la Directive 019, la plupart des normes dans cette directive-là remontent à près de vingt (20) ans, donc plusieurs sont désuètes. C'est vraiment important que ce soit mis à jour. Donc on recommande!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, Recommandation n° 4.)

FIN DE LA LECTURE (Page 9, Recommandation n° 4, dernière ligne, «... de précaution.»)

660

Qui est intégré dans la Loi sur la qualité de l'environnement.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, Recommandation n° 5.)

665

FIN DE LA LECTURE (Page 9, Recommandation n° 5, dernière ligne, «... du projet.»)

On sait qu'actuellement, bien souvent ce sont des taux qui sont utilisés; or, on pense que vraiment, pour avoir une bonne idée de ce qui est déversé, puis des impacts cumulatifs, il faut avoir la charge totale, c'est vraiment important.

670

L'expérience de Malartic nous a montré aussi la nécessité, l'urgence de revoir l'encadrement des méga mines à ciel ouvert. Les modélisations d'impacts et les mesures d'atténuation qui sont prévues au départ sont souvent déficientes et sont presque toujours irréalistes.

675

En fait, les promoteurs sont contraints de présenter des modélisations d'impacts peu ou pas réalistes pour pouvoir obtenir leur certificat d'autorisation; et une fois l'autorisation obtenue, bien, il y a plusieurs dépassements qui ont lieu, sans que les autorités publiques ni le promoteur ne soient capables de changer les choses.

680

Ça nous démontre qu'il doit y avoir une révision d'urgence des lois et des normes actuelles pour mieux encadrer les impacts des mines à ciel ouvert, notamment à proximité de milieux sensibles et habités bien sûr. Donc notre recommandation!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, Recommandation n° 6.)

685

FIN DE LA LECTURE (Page 10, Recommandation n° 6), dernière ligne, «... ou habités.»)

Autre principe, contrevérifier les données et mettre fin à l'autorégulation!

690

En 2011, il y a plus de cinquante pour cent (50 %) des suivis vérifiés qui étaient faits sur les projets assujettis à un certificat d'autorisation, mais depuis ce temps, la situation s'est considérablement dégradée. Les cibles de suivis sont passées à vingt-cinq pour cent (25 %) pour ensuite être abaissées plus récemment à dix pour cent (10 %).

695 Donc le ministère de l'Environnement ne vérifie plus que dix pour cent (10 %) des autorisations environnementales émises pour s'assurer du respect des exigences, c'est vraiment critique.

700 On est rendu à une situation où le gouvernement réagit aux plaintes, mais n'effectue pas de suivi systématique.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Nous jugeons...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 11, dernier paragraphe, 4^e ligne, «... au besoin.»)

705 On sait que le personnel au sein du ministère de l'Environnement et du ministère des Ressources naturelles est en constante diminution, notamment les techniciens en ressources minérales. On présente les chiffres dans notre mémoire où ça a vraiment diminué dans les cinq (5) dernières années considérablement, notamment dans les régions minières.

710 Même chose pour le nombre d'inspecteurs et d'inspectrices en environnement. Donc c'est pas une surprise pour nous de voir que les cibles d'inspection du secteur minier ont été réduites. Et entre 2014 et 2015 et 2015-2016, elles sont passées de cent quatre-vingt-deux (182) à cent quinze (115). C'est quand même une baisse considérable. Notre recommandation donc!

715 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, Recommandation n° 7.)**

FIN DE LA LECTURE (Page 14, Conclusion, 2^e paragraphe, 4^e, «... de la voie ferrée.»)

720 Les impacts cumulatifs placent bon nombre de résidents dans une situation critique eu égard à leur santé et à leur qualité de vie. Ça ne peut plus durer.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Plus largement...»)

725 **FIN DE LA LECTURE (Page 15, fin)**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

730 Merci madame Bernier. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

735 Madame Bernier, vous l'avez pas évoqué dans votre présentation, mais dans le mémoire, vous avez certaines considérations à propos des limites de bruits, des limites de vibrations notamment.

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :

740 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

745 Maintenant, est-ce que ce sont ces limites-là qui vous ont poussé à proposer la limite de un kilomètre (1 km) à un kilomètre et demi (1 ½ km) ou si c'est une considération qui est indépendante des résultats qu'on a obtenus pour le projet jusqu'à maintenant?

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :

750 Bien en fait, c'est une recommandation qui se base principalement sur ce qui se fait ailleurs. Mais bien sûr, on l'a présentée notamment plus en détail dans le mémoire conjoint qu'on a présenté avec MiningWatch et l'Association canadienne des médecins pour l'environnement.

755 Donc oui, en fait, c'est vraiment important de resserrer les normes et de s'assurer qu'elles soient respectées. Mais on n'a pas, dans le fond, la capacité de faire des modélisations permettant de savoir très très exactement quelle distance ça prendrait pour que les modélisations soient respectées.

760 Mais il y a un impact dont on parle très peu souvent aussi et qui est malheureusement assez peu documenté, c'est l'impact cumulatif des différentes nuisances sur la qualité de vie des individus.

765 C'est une chose de respecter les normes, on sait que les normes, nous on considère qu'elles sont désuètes, donc même en respectant l'ensemble des normes actuellement, l'impact cumulatif fait en sorte que les citoyens ne verraient pas, malgré tout ça, une qualité de vie acceptable, ne vivraient pas dans des conditions acceptables.

770 Donc à ce moment-là, on pense qu'il faut se baser sur les meilleurs standards qui existent à l'international et même au Québec. Si on prévoit qu'une station de compostage nécessite une zone tampon de cinq cents mètres (500 m), on pense que pour une mine à ciel ouvert, ça devrait être vraiment plus important.

Et on invite les différents ministères à se pencher sur cette question-là et à mettre leur expertise à profit pour délimiter quelle doit être la distance adéquate.

775

PAR LE COMMISSAIRE :

Parfait, merci.

780

PAR LE PRÉSIDENT :

Madame Bernier, une seule question de ma part. Comment définissez-vous un comité de suivi indépendant?

785

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :

Bien en fait, pour nous, pour qu'il soit indépendant, d'une part, il faudrait pas que les membres du comité de suivi soient nommés par l'industrie. C'est quelque chose d'important, qu'ils soient représentatifs du milieu.

790

De quelle manière ça doit être fait, ça pourrait rester à déterminer. On a introduit un mémoire sur cette question-là dans le cadre des consultations sur le Règlement sur les substances minérales qui prévoyait, en fait, qui est à la base de l'encadrement des comités de suivi.

795

Mais pour que ce soit indépendant, il faut vraiment que les membres soient nommés par le milieu et non par l'industrie, et que leur financement aussi soit assuré, peu importe, dans le fond, les prises de position qu'il prend.

800

Il faut aussi qu'ils aient la possibilité de recourir à des experts indépendants pour faire des études, le cas échéant, pour contrevérifier les données et ça, ça suppose un financement important pour ce faire.

805

Donc je pourrais vous déposer, si vous voulez, notre mémoire qu'on avait produit dans le cadre des consultations sur le Règlement sur les substances minérales, parce que tous les critères, on les avait quand même bien développés dans ce mémoire-là. Ça pourrait vous informer davantage.

PAR LE PRÉSIDENT :

810

Oui, la Commission apprécierait que vous déposiez ce document-là en annexe de votre mémoire, merci.

Merci beaucoup, madame Bernier, pour votre participation à l'audience publique, merci à la Coalition Pour que le Québec ait meilleure mine! pour le mémoire. Au revoir.

815 **PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :**

Merci, au revoir.

820

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

PAR LE PRÉSIDENT :

825 J'invite maintenant madame Clémentine Cornille pour le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue. Bonjour madame Cornille.

PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

830 Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Merci de nous donner la parole.

Donc je suis Clémentine Cornille, directrice générale du Conseil régional de l'environnement. Je vais d'abord vous présenter succinctement le Conseil régional de l'environnement, qui nous sommes.

835

Nous sommes un organisme de protection de l'environnement qui intervient depuis plus de vingt (20) ans dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue et qui est gouverné par un conseil d'administration.

840

Le CREAT fait partie d'un réseau d'acteurs des seize (16) conseils régionaux de l'environnement qui sont représentés au niveau provincial par le Regroupement national des CRE, le RNCREQ.

Et nous sommes reconnus par le ministère de l'Environnement également.

845

Le CREAT est intervenu à plusieurs reprises dans les dossiers miniers, notamment par le dépôt de mémoires, par sa participation à des comités de suivi divers et également, nous sommes responsables du comité mines du regroupement national. Donc on a pu élaborer aussi des mémoires dans le cadre des projets de loi, etc.

850

Et on intervient également sur divers sujets qui sont les ressources naturelles, les aires protégées, l'eau, l'aménagement du territoire, l'agriculture, donc d'une manière assez générale, beaucoup d'aspects qui touchent l'environnement bien sûr.

855 Pour passer maintenant à notre mémoire qui est quand même assez volumineux, vous avez pu en prendre connaissance! Je pourrais vous dire que suite à la lecture de l'étude d'impact sur l'environnement et également de plusieurs documents qui y sont reliés, puis aussi d'avoir participé à la première partie des audiences du BAPE, le Conseil régional de l'environnement n'est pas rassuré par le projet d'agrandissement et de déviation pour la mine Canadian Malartic et puis pour
860 la route 117.

Et tout au long du mémoire, nous nous sommes posé la question qui est : comment un projet minier qui a cumulé autant d'infractions et de non-conformités depuis le début de ses opérations pourrait-il recevoir l'aval du gouvernement en vue de son agrandissement, sachant que la durée de
865 vie sera augmentée de six (6) ans et que l'on va doubler la superficie de la fosse, également les impacts qui seront certainement plus importants? Pour finalement une durée de vie qui, elle, n'est pas doublée.

Puisqu'il y a plusieurs éléments qui sont questionnables, des imprécisions, puis également des éléments incomplets de documents qui sont absents pour le moment, le CREAT a donc émis quatre-vingt-une (81) recommandations dans son mémoire, pour vous spécifier que le promoteur n'est pas le seul acteur qui est visé.
870

En effet, le Conseil régional de l'environnement a également visé le gouvernement à travers divers ministères, car le gouvernement est le responsable en matière de défense du bien commun, de l'intérêt public et de la protection de l'environnement.
875

Et selon le CREAT, le cadre réglementaire actuel n'est pas adapté au contexte particulier de la mine Canadian Malartic, une mine à ciel ouvert ayant les caractéristiques de forts tonnages, de faibles teneurs et ce, en contexte habité.
880

Considérant que la quantité de stériles est beaucoup plus importante que prévue initialement, le promoteur demande un réajustement à la hausse pour deux cent vingt mille (220 000) tonnes par jour de matériaux extraits; cet ajustement est susceptible d'entraîner davantage de nuisances, de bruits, de poussières.
885

Considérant également la difficulté de la minière à respecter les normes de bruits, de poussières, de vibrations et de sautages, on a comme évalué qu'il y avait cent quatre-vingt-trois (183) manquements, cent quatre-vingts (180) avis de non-conformité depuis 2008, et mille cinq cent dix-huit (1518) plaintes déposées par les résidents de Malartic depuis 2011, et
890

considérant finalement la modification à plusieurs reprises du certificat d'autorisation du décret qui ajoute notamment la possibilité d'exploiter dès 2014 la fosse Gouldie, puis la fosse Jeffrey qui est prévue dans le projet d'extension, cela augmente donc le taux d'extraction global sur le site minier.

895 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, Recommandation n° 2, 6^e ligne, «Le CREAT...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 8, Recommandation n° 3, 4^e ligne, «... production journalière.»)

900 Selon le CREAT, le projet d'agrandissement ne devrait pas être autorisé tant et aussi longtemps que les impacts environnementaux et sociaux actuels ne sont pas réglés.

Il est donc prématuré, selon nous, d'accepter le projet d'agrandissement tel qu'il est présenté.

905 De plus, à cet effet, le fardeau de trouver des solutions puis de mettre en place des mesures d'atténuations des nuisances pour améliorer la cohabitation entre la mine et les citoyens ne devrait pas revenir au promoteur uniquement et il ne faut pas compter uniquement sur sa bonne foi.

910 À cet effet, le CREAT recommande au promoteur et au ministère de l'Environnement d'étudier sérieusement l'option de zone tampon avec l'ensemble des parties intéressées et de présenter les avantages et les inconvénients de ce concept, tant au niveau social qu'environnemental et économique.

915 Donc pour le CREAT, à cet effet, il s'agit de considérer puis d'évaluer sérieusement les scénarios qui seraient donc présence d'une zone tampon et absence d'une zone tampon et leurs effets.

920 Par exemple, en cas d'absence de zone tampon, ce qui est actuellement le cas, il faudrait évaluer les effets, donc des avis de non-conformité répétés sur les activités de la mine depuis le début du projet, comme par exemple les interruptions répétées et le nombre d'heures des opérations. Donc tous les coûts en gros qu'il incombe au promoteur.

925 Le CREAT s'est également questionné au sujet de l'empreinte écologique globale du projet d'origine et de l'empreinte du projet d'agrandissement et de déviation.

930 Nous avons reçu de l'information de la part de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale qui nous expliquait donc pourquoi en fait le projet d'agrandissement n'avait pas été évalué dans le cadre de l'évaluation fédérale, puis cela concerne vraiment l'empreinte, en fait l'aire d'exploitation qui est projetée.

Il aurait fallu que cette aire d'exploitation ait un agrandissement de cinquante pour cent (50 %) ou plus par rapport à l'aire du projet d'origine. Et donc l'Agence, à l'époque, c'est en décembre 2013, par rapport aux informations qu'elle avait, nous a indiqué que l'augmentation, en fait, serait seulement de quarante-deux pour cent (42 %) par rapport au projet d'origine.

935

Et puisque les chiffres concernant donc toute l'empreinte écologique globale du projet ne sont pas forcément présents dans l'étude d'impact, le CREAT recommande de rendre disponible et publique l'information concernant les superficies en kilomètres carrés de l'empreinte globale du projet minier d'origine autorisé par le gouvernement, de celle également qui a été ajoutée dans le cadre de la demande de modification phase 2 soumise au ministère de l'Environnement en décembre 2014, ainsi que celle du projet d'agrandissement et de déviation présentée dans l'étude d'impact de 2015.

940

Et en fait, cette demande concerne le site minier dans son ensemble et également chacune des fosses.

945

Maintenant, considérant davantage les principes de protection de l'environnement, de préservation de la biodiversité et de respect de la capacité support des écosystèmes de la Loi sur le développement durable, le CREAT a également émis plusieurs recommandations qui concernent les milieux biologiques, les espèces à statut précaire, la ressource hydrique, les plans de compensation, les changements climatiques et l'émission des gaz à effet de serre.

950

Je vous donnerai seulement un exemple, parce qu'il y en avait quand même plusieurs. Le CREAT recommande de considérer le rayon de dispersion des nuisances, bruits, surpressions d'air, vibrations, poussières et les impacts à l'échelle écosystémique, ainsi que le cumul de l'ensemble des impacts issus des activités présentes, passées et futures, afin d'évaluer l'ensemble des externalités sur l'environnement et sur les milieux récepteurs, donc pour les espèces fauniques également.

955

Donc toutes ces externalités qui sont dues au projet et effectivement, ne pas dissocier le projet d'agrandissement du projet d'origine, de le présenter donc, en tout cas considérer l'ensemble des impacts cumulatifs pour l'étude d'impact sur l'environnement.

960

En termes de gestion des risques, il faudrait exiger du promoteur une planification à long terme de la gestion des risques et clarifier qui sera le responsable des conséquences d'un bris majeur par exemple de digues ou bien d'un effondrement issu des activités minières, tout au long de la durée de vie du projet, à sa fermeture et à sa restauration, et qui, après cette échéance, aura la possibilité d'un potentiel de risques.

965

Pour nous, c'est vraiment pas clair, cet aspect.

970

975 Comme je l'avais présenté un tout petit peu plus tôt, au-delà de ce projet minier, pour le CREAT, il semble que les outils, c'est même pas il semble, c'est sûr, les outils et la législation en vigueur devront être bonifiés afin de mieux encadrer le développement minier et de s'assurer d'une amélioration de la qualité de vie de la population en conformité avec les principes du développement durable.

980 Actuellement, l'absence de normes strictes adaptées au contexte de mines à ciel ouvert en contexte habité démontre clairement qu'un autre projet de ce type ne doit pas voir le jour dans la province et ce, tant et aussi longtemps qu'un encadrement législatif n'est pas adopté.

À l'heure où il est question d'ouvrir la porte à d'autres projets de ce type, le CREAT souhaite vraiment être entendu.

985 Et à cet effet, le CREAT recommande au ministère de l'Environnement qui est l'autorité pouvant imposer des normes plus sévères, cela nous a vraiment été confirmé lors de la première partie des audiences par la représentante, le CREAT recommande au ministère de ne pas attendre la procédure de révision réglementaire mais plutôt, en parallèle, d'exiger dès à présent du promoteur de se conformer à des normes plus sévères que les normes actuelles en matière de nuisance et ce, afin de tenir compte du contexte particulier de ce projet qui est sans précédent au Québec, donc d'une importante mine à ciel ouvert en milieu urbain.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 55, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «En conclusion...»)

PAR LE PRÉSIDENT :

995 Merci madame Cornille. Je vais me permettre quelques questions avant de céder la parole à mon collègue, monsieur Haemmerli.

1000 Il est clair que dans votre mémoire, vous questionnez l'indépendance des études et des résultats dans beaucoup de domaines. Quelles conditions générales vous verriez pour que cette indépendance soit présente?

PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

1005 Ne soit pas présente?

PAR LE PRÉSIDENT :

1010 Elle existe, que vous la reconnaissiez, cette indépendance-là?

PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

1015 C'est sûr que j'aurais eu quasiment tendance à aller vers les ministères qui auraient peut-être cette autorité-là d'avoir cette fameuse indépendance. J'ose espérer que c'est encore le cas.

Donc pour moi, peut-être que l'expert indépendant pour un projet minier pourrait provenir du gouvernement ou peut-être d'un organisme qui intervient en protection de l'environnement qui pourrait réaliser ce genre d'étude.

1020 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Vous mettez beaucoup d'accent sur l'implication citoyenne dans votre mémoire. Souvent, vous dites les citoyens doivent être impliqués et tout.

1025 Quelle serait la voie privilégiée pour favoriser cette participation-là, sans qu'elle devienne une surparticipation? Il y en a quand même beaucoup de participations.

PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

1030 On l'a souligné aussi dans le mémoire que la sursollicitation, il fallait pas non plus aller trop dans ce sens-là.

1035 Je crois que les citoyens s'attendent à avoir des réponses. Quand ils sont consultés, ils participent à des activités, les gens participent à des tables rondes, ils font part de leurs préoccupations, peut-être de solutions qu'ils envisagent, comme le cas par exemple de la restauration du site. Si jamais ces tables n'aboutissent pas avec des décisions prises avec un retour envers les citoyens, c'est peut-être là où les gens commencent à baisser les bras.

1040 Donc je recommanderais un retour de la part des personnes qui sollicitent les citoyens pour mettre en place justement des solutions qui sont identifiées.

PAR LE PRÉSIDENT :

1045 Un troisième élément. Il y a beaucoup de vos recommandations qui dictent la conduite à différents gouvernements, différents acteurs. L'acteur doit appliquer, l'acteur doit, donc c'est très dirigiste. Est-ce que ça témoigne vraiment d'un manque de confiance?

Qu'est-ce que vous pouvez donner comme commentaire sur ça? Puis en même temps, bien, vous dites que l'indépendance, c'est les ministères vraisemblablement qui peuvent jouer le rôle,

1050 puis en même temps, vous semblez pas avoir confiance. Développez un peu là-dessus, expliquez-moi.

PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

1055 Je pourrais peut-être parler de l'expérience que j'ai eue avec le comité mines du Regroupement. Donc on a quand même adressé plusieurs mémoires présentant donc des recommandations, puis des suggestions d'amélioration en vue des projets de loi par exemple sur le domaine minier, puis même la Loi sur la qualité de l'environnement, on est quand même impliqué sur beaucoup de dossiers.

1060 En tout cas, de voir que finalement, nos recommandations ne sont pas écoutées, on commence à douter de la participation. On va continuer de le faire, c'est sûr, mais de voir que finalement, ça n'aboutit pas à ce que l'on espère, c'est à ce niveau-là qu'on doute un petit peu de, comment dire, de la faculté du gouvernement à aller justement vers la défense du bien public et
1065 puis de l'intérêt public. C'est vraiment le but du gouvernement, puis il ne devrait pas prendre position dans des projets en particulier.

PAR LE PRÉSIDENT :

1070 Je veux pas entrer dans des débats non plus. Vous soulignez à quelques reprises les efforts de transparence consentis par le nouveau propriétaire, dans votre mémoire.

Que lui suggèreriez-vous pour qu'il regagne confiance face à la communauté? Puis en même temps, quel rôle vous voyez pour le Comité de suivi de Malartic?

1075

PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :

1080 C'est une bonne question, puis c'est vrai que je l'ai quand même souligné, l'aspect de transparence ou d'implication. En tout cas, j'étais pas forcément au CREAT avant ça, mais l'année dernière ou il y a deux (2) ans on a commencé à avoir un petit peu plus d'échanges avec autant le promoteur que le Comité de suivi, etc., donc ça peut déjà démontrer qu'il y a une certaine effervescence.

1085 Simplement, comme je le disais peut-être plus tôt, c'est de revenir, quand on consulte le monde, c'est de revenir avec des solutions puis des décisions qui sont prises. Seulement consulter pour consulter, au bout d'un moment, on attend des résultats aussi.

Moi, j'attends vraiment des résultats.

1090 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Haemmerli, un complément?

1095 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Oui. Quelques questions que j'espère courtes.

1100 Dans les sections relatives au plan de compensation pour les milieux impactés, vous avez une recommandation, vous demandez que le promoteur, lors du choix pour le programme de compensation, bon, tienne compte des projets d'aires protégées et tienne aussi des rencontres ciblées avec les organismes ou en tout cas, afin de recevoir des suggestions.

Alors j'imagine que vous voulez être consultés?

1105 **PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

1110 Bien, par exemple, vous, puis je pense qu'il y a eu quelques consultations de faites. On l'avait vu en première partie d'audience. Mais d'avoir quelque chose de plus ouvert, peut-être ciblé aux organismes environnementaux de la région, ça pourrait être une avenue intéressante, de parler, puis justement de priorités, parce que vous ouvrez un petit peu la porte par rapport au plan de compensation.

1115 Tel qu'il est proposé actuellement par le ministère de l'Environnement, en tout cas, nous, ça a comme plus ou moins de sens de d'abord privilégier la restauration ou alors la création de nouveaux milieux humides dans la région. C'est comme plus ou moins pertinent. Mais d'aller vers de la protection de milieux, oui, ça, ça aurait plus de sens.

1120 Donc en gros, j'irais peut-être pas forcément sur la carte à pointer du doigt en disant, ça, c'est un milieu à protéger absolument. Peut-être que ça demanderait d'avoir une réflexion avec plusieurs organismes.

Mais en tout cas, de prioriser par la protection, il me semble que ce serait l'avenue à privilégier dans la région.

1125 **PAR LE COMMISSAIRE :**

C'est bien. Vous ajouteriez aussi au programme de compensation un suivi pour acquisition de connaissances. Ce serait quoi les objectifs d'un tel suivi? Quelle est l'idée derrière cette recommandation?

1130 **PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

1135 Bien en fait, dans le cadre d'un projet minier ou n'importe quel projet, le promoteur doit faire une étude d'impact et puis évaluer, donc faire des inventaires au niveau biologique. Et finalement, ces inventaires-là sont faits pour les milieux qui vont être détruits, mais on n'a pas l'information sur les milieux qui sont autour. Est-ce qu'il y aurait quelque chose à côté qui aurait les mêmes caractéristiques!

1140 Donc ça, c'est un petit peu un des soucis qu'on relève. Et finalement, on a connaissance des milieux de notre région, oui, mais ceux qui sont détruits, finalement. Donc ça serait intéressant d'avoir quelque chose, une cartographie plus d'ensemble de la richesse qu'on peut avoir.

PAR LE COMMISSAIRE :

1145 Merci. Une dernière, si mon président me permet? Retour au Guide de cohabitation!

1150 Vous énumérez certains points, certains considérants sur le guide, puis vos recommandations après au promoteur, à la Ville et au ministère des Affaires municipales tournent plus autour de différents outils ou éléments du guide. Mais ce qu'on comprend, c'est que vous trouvez que le programme de rachat est là et qu'il serait pas de nature à satisfaire l'ensemble des personnes qui pourraient s'en prévaloir.

Est-ce que vous avez une proposition pour mieux faire?

1155 **PAR Mme CLÉMENTINE CORNILLE :**

C'est sûr qu'il fallait bien commencer par une priorisation, puis ce qui a été présenté dans le Guide de cohabitation, c'est d'y aller par rapport à la vulnérabilité.

1160 Je m'imagine en tant que citoyen, si on me disait, toi tu es moins vulnérable, puis tu déménageras pas. Bien, pourtant j'ai le goût de déménager, je suis pas sûre que ça ferait vraiment mon affaire.

1165 Donc ce que j'aurais tendance à dire, il faudrait vraiment aller plus vite, puis ne pas y aller – en tout cas, la vulnérabilité, c'est une chose, mais ensuite, la proximité par rapport aux infrastructures, c'en est une autre. Parce que j'imagine que la vulnérabilité, c'est aussi par rapport à des personnes qui ont peut-être des problèmes de santé, etc., ou par rapport à l'âge. Mais d'y aller aussi par rapport à la proximité, c'est un aspect qui est important.

1170 Comment aller plus vite! Ça, j'avoue que c'est une bonne question, parce que ça demande quand même de racheter les résidences. Ça se fait pas si vite, et puis je sais pas, au niveau de la revente aussi, comment ça va se passer. Parce que nous, c'était comme l'ensemble de l'achat, la revente qui nous questionnait beaucoup, sur la manière de s'y prendre.

1175 Et il y a aussi l'aspect d'un déménagement genre peut-être forcé, que tout le monde n'accepterait pas non plus, comme ce qu'il a pu y avoir au début de 2008-2009 où des gens avaient été déménagés de masse, alors que certains n'avaient pas forcément eu envie de déménager. Donc il y a cet aspect-là aussi à tenir compte.

1180 Mais de là à trouver une solution comme ça vite, comment ça peut se faire rapidement, je bloque.

PAR LE COMMISSAIRE :

1185 Ça va, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1190 Merci madame Cornille, merci au Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue pour le mémoire.

MUSÉE MINÉRALOGIQUE DE MALARTIC

1195 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant le Musée minéralogique de Malartic, monsieur Jean Massicotte et madame Chantal Moore. Bonjour.

1200 **PAR Mme CHANTAL MOORE :**

Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT :

1205 À vous la parole.

PAR M. JEAN MASSICOTTE :

1210 Je me présente, Jean Massicotte, je suis directeur du Musée minéralogique de Malartic, connu aussi sous le nom Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue.

1215 Je suis directeur du musée depuis de nombreuses années, puis je suis également résident de Malartic. Ça fait donc travailleur et résident de Malartic. Et même que j'habite dans le quartier sud!

PAR Mme CHANTAL MOORE :

1220 Bonjour. Je me présente, Chantal Moore, je suis ici en tant qu'adjointe administrative et éducatrice au Musée minéralogique de Malartic.

PAR M. JEAN MASSICOTTE :

1225 Première des choses, monsieur le Président, monsieur le Commissaire, qu'est-ce que le Musée minéralogique?

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Le Musée...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 1, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... avec notre mission.»)

1230 Pourquoi on présente un mémoire? Bien entendu, on aurait une belle histoire à vous raconter.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Nous sommes...»)

1235 **FIN DE LA LECTURE (Page 1, 3^e paragraphe, dernière ligne, «... de nouveaux projets.»)**

Et là-dessus, je vais laisser la parole à madame Moore pour expliquer un petit peu plus qu'est-ce qu'il en est du partenariat avec Mine Canadian Malartic.

1240 **PAR Mme CHANTAL MOORE :**

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Depuis maintenant...»)

1245 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... sur le site.»)**

PAR M. JEAN MASSICOTTE :

1250 On dit dans le mémoire que justement, c'est un projet fantastique pour le milieu touristique et scolaire. D'ailleurs en ce sens, on est reconnu aussi par Tourisme Abitibi-Témiscamingue comme un attrait incontournable. Ça, ça s'est fait cette année.

1255 Dans le mémoire, on dit qu'il y a seulement sept (7) autres organismes qui sont reconnus en région comme attrait incontournable, mais depuis le dépôt du mémoire, Tourisme Abitibi-Témiscamingue a changé un petit peu la donne. Ce serait maintenant, si vous allez sur le site Web de Tourisme Abitibi-Témiscamingue, vous allez voir qu'il y a dix (10) organismes qui sont incontournables en région. Mais par contre, il y a seulement six (6) attraits.

1260 Donc le musée, et même la mine, indépendamment un de l'autre, on est tous les deux considérés maintenant comme des attraits incontournables pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue par Tourisme Abitibi-Témiscamingue. C'est une très très bonne nouvelle.

1265 Puis ce statut nous a été accordé en novembre dernier, c'est suite à notre très bonne saison touristique et surtout les commentaires élogieux des visiteurs qui utilisent nos services.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 3^e paragraphe, 10^e ligne, «Au niveau scolaire...»)

1270 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, 3^e paragraphe, avant-dernière ligne, «... d'une telle envergure.»)**

Et on est très très fier de pouvoir collaborer. D'ailleurs, on collabore de plus en plus, parce que, comme Chantal le disait tout à l'heure, c'est qu'on organise des visites touristiques à partir du début juin à aller à la fin septembre, mais là, de plus en plus il y a des demandes. Et même la mine nous demande aussi de faire des visites au niveau scolaire entre autres des sorties pédagogiques.

1275 Ça fait qu'on est en mesure de bien expliquer concrètement aux visiteurs, puis au niveau scolaire, qu'est-ce qu'il en est d'une mine à ciel ouvert en opération.

1280 Puis bien entendu, on est toujours très très très objectif dans nos propos.

PAR Mme CHANTAL MOORE :

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, 8^e ligne, «Pour la très grande...»)

1285 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... événements.»)**

PAR M. JEAN MASSICOTTE :

1290 Pour continuer sur les propos de Chantal, je voudrais juste apporter un petit addenda au
mémoire qui est écrit, parce qu'on disait que la population était de trois mille huit cents (3800), mais
c'est trois mille deux cents (3200). Trois mille huit cents (3800), c'est ce qu'on avait espéré.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Après cinq...»)

1295 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe, dernière ligne, «... considérables.»)**

Parce que même présentement, à l'heure qu'on se parle, on a attiré dix-sept mille cinq cent
soixante-quatorze (17 574) personnes pour des visites sur le site de la minière et accompagnées
bien entendu.

1300 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «La déviation...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, dernière ligne, «... à la population.»)

1305 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Je peux vous inviter d'aller à la conclusion?

PAR M. JEAN MASSICOTTE :

1310 Oui, oui. Bien, en conclusion, au niveau de l'acceptabilité sociale, nous, on rencontre
beaucoup de gens, des gens bien entendu de Malartic, des gens de la région, des gens de
l'extérieur, puis on voit aussi une certaine fierté des gens de Malartic à pouvoir offrir ce produit-là
qu'on a.

1315 Une fierté pour nous aussi de travailler au musée puis d'avoir à collaborer, parce que là, on
parle d'une collaboration, mais on parle aussi d'un partenariat avec la mine. Puis on en est très très
fier.

1320 On voulait faire des belles visites, puis je pense le fait justement que d'année en année, on
réussit à maintenir l'engouement des gens à venir au musée puis à venir visiter la mine, c'est
certain que nous, on est en accord avec le projet d'extension et puis on veut même continuer,
parce que plus que la mine se développe, plus que les gens ont intérêt à venir voir, parce que les
gens sont déjà venus visiter, puis qu'ils viennent revoir, parce qu'ils savent aussi que le complexe
1325 minier a grandi, a grossi.

C'est donc avec enthousiasme aujourd'hui que nous appuyons le projet d'agrandissement de la mine Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic.

1330 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Haemmerli.

1335 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Deux (2) petites questions. Madame Moore, tantôt, vous avez parlé de cinq (5) employés supplémentaires dont les salaires de trois (3) étaient défrayés par la minière. La contribution de la minière, ça se fait comment? C'est une contribution directe, c'est le programme Essor?

1340 **PAR M. JEAN MASSICOTTE :**

C'est une contribution, c'est certain que c'est une contribution qui est représentée aussi dans nos états financiers. C'est la mine quand même qui paie elle-même les étudiants, mais c'est nous qui assurent la supervision des étudiants.

1345

Puis c'est la même chose pour les frais, parce que c'est un autobus qui vient chercher les visiteurs, parce que c'est la mine qui défraie le coût de l'autobus.

1350 **PAR LE COMMISSAIRE :**

C'est la mine qui engage, c'est la mine qui fournit le service, mais c'est comptabilisé comme?

1355 **PAR M. JEAN MASSICOTTE :**

Les services, c'est comptabilisé dans nos états financiers comme services, puis qui totalisent trente-six mille dollars (36 000 \$) annuellement au niveau location de l'autobus et le paiement aussi pour les guides animateurs.

1360 **PAR LE COMMISSAIRE :**

D'accord. Maintenant, j'ose pas dire la fin de la belle histoire, mais je veux dire, à un moment donné, quand la mine va arrêter, vous perdez votre produit d'appel, est-ce que vous avez pensé à cet aspect-là de la chose?

1365 **PAR M. JEAN MASSICOTTE :**

Non! Oui, c'est certain qu'il faut y penser. Puis d'ailleurs, vous voyez, il y a un comité aussi à Malartic, Malartic 2030 aussi qu'on travaille sur l'après-mine.

1370 Puis on espère que l'après-mine aussi, ça va être peut-être justement en 2030 ou peut-être même après.

1375 Puis nous, on offre un produit unique parce qu'on peut visiter une mise d'or en opération. C'est ça qui est unique, puis c'est ça aussi qui intéresse beaucoup de gens. C'est ça aussi qui fait que c'est différent de d'autres mines qu'on peut visiter, puis que c'est des mines qui sont fermées.

1380 À ce moment-là, monsieur le Commissaire, c'est qu'il faudra peut-être plus voir avec le Comité Malartic 2030 qu'est-ce qu'on pourrait faire à la fermeture de la mine, lorsque ce sera le cas, pour continuer à attirer les touristes à Malartic. Puis déjà, on peut dire que sur place, il y a beaucoup beaucoup d'infrastructures, donc beaucoup aussi de possibilités.

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord, merci beaucoup.

1385

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup monsieur Massicotte, madame Moore, merci au Musée minéralogique de Malartic pour le mémoire.

1390

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MALARTIC

1395 **PAR LE PRÉSIDENT :**

J'invite maintenant la Chambre de commerce et d'industrie de Malartic. Je n'ai pas le nom de la personne qui présente. Bonjour monsieur. Je vous invite à vous présenter s'il vous plaît.

1400 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CANUEL :**

Jean-Sébastien Canuel, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Malartic depuis maintenant deux (2) ans.

1405 **PAR LE PRÉSIDENT :**

La parole est à vous.

1410 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CANUEL :**

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «La Chambre...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 9, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, «... de la minière.»)

1415 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Canuel, je vous invite à ne pas lire la phrase suivante, puis à aller au paragraphe suivant, s'il vous plaît.

1420 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CANUEL :**

Parfait.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Nous avons...»)

1425 **FIN DE LA LECTURE (Page 13, fin.)**

Merci.

1430 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Haemmerli.

1435 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Monsieur Canuel, on va aller à la page 8 de votre mémoire où vous nous dites, puis vous avez peut-être suivi ce qui a été dit depuis quelques séances ici, où vous nous dites la proposition du guide évite la dévitalisation du secteur sud, qu'est-ce qui vous permet d'être aussi affirmatif?

1440 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CANUEL :**

En ce moment, ce qui a été proposé le 15 mai dans le Guide de cohabitation inclut le rachat et la revente de ces maisons-là. Donc dans le fond, ce qu'on a constaté avec la présentation, il n'y

1445 a pas de destruction de maisons anticipée et d'édifices anticipée qui va laisser une espèce de gruyère dans le quartier sud.

Nous, ce qu'on veut, c'est que le quartier continue à être habité, et que les gens soient, bien entendu, contents d'y habiter.

1450 Mais ce qu'on a pu constater dans le guide, c'est qu'il n'y a pas de déconstruction ou de démolition de bâtiments qui serait effectuée dans le quartier sud.

PAR LE COMMISSAIRE :

1455 OK, ça va, merci. Vous nous dites aussi que s'il y avait contournement plutôt que déviation, la ville noterait la fermeture ou la réduction de commerces, voire la perte de soixante (60) à cent (100) emplois, ça, c'est des chiffres que vous avez pris à l'étude d'impact ou c'est votre évaluation à la Chambre de commerce?

1460 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CANUEL :**

C'est notre évaluation à la Chambre de commerce. Il y a plusieurs commerces de Malartic qui dépendent en partie du va-et-vient qui se fait sur la 117.

1465 On note un volume assez important de véhicules qui passent au travers de Malartic, qui font le trajet Rouyn-Val d'Or. Plusieurs d'entre eux arrêtent en chemin, que ce soit dans les restaurants, stations-service, à l'épicerie et tous les autres commerces qu'on a à Malartic.

1470 Nous autres, on est d'avis que faire un contournement de la ville de Malartic aurait un impact significatif sur plusieurs de nos commerces.

PAR LE COMMISSAIRE :

1475 D'accord. Pour le projet «Royale», vous nous référez à la Société de développement, j'imagine que c'est à eux qu'il faut poser les questions?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CANUEL :

1480 Nous, on travaille en partenariat avec la Société de développement, mais c'est eux autres qui chapeautent le projet. Donc oui, je vous réfère à eux.

PAR LE COMMISSAIRE :

Merci.

1485

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Canuel. Vous savez, la beauté de la procédure, c'est de permettre à tout le monde de pouvoir s'exprimer librement. C'est pour ça qu'on entend autant les gens qui sont de la région, pas de la région, qui ont des intérêts pour, des intérêts contre, et tout ça demande un respect et une écoute.

1490

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN CANUEL :

Parfait.

1495

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup monsieur Canuel et merci à la Chambre de commerce et d'industrie de Malartic pour le mémoire.

1500

CHANTAL GERMAIN

1505

PAR LE PRÉSIDENT :

Nous allons prendre une dernière présentation avant la pause, j'invite madame Chantal Germain. Bonjour madame.

1510

PAR Mme CHANTAL GERMAIN :

Bonjour monsieur le Commissaire, bonjour monsieur le Président. Chantal Germain, comme membre du Comité de vigilance depuis les tout débuts de Malartic de la mine Osisko, Comité de vigilance qui fait partie aussi de Coalition Québec meilleure mine au niveau national et de REVIMAT régional.

1515

Mon mémoire s'intitule «Stop les machines, y a pas de conducteur!».

1520 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Je m'intéresse...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... dans l'atmosphère.»)

C'était avant l'ouverture de la mine.

1525 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Tant qu'à...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 4, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, «... solage brisé?»)

1530 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Germain, le temps va tellement vite! Essayez de résumer brièvement vos points pour arriver à votre conclusion le plus vite possible.

1535 **PAR Mme CHANTAL GERMAIN :**

Ça me prendrait encore cinq (5) minutes?

PAR LE PRÉSIDENT :

1540 On a déjà dépassé le dix (10) minutes. Ça va vite le temps, ça passe entre les doigts comme de l'eau dans un verre. Regardez, donnez juste vos éléments pour que tout le monde comprenne vos points, puis allez à la conclusion s'il vous plaît.

1545 **PAR Mme CHANTAL GERMAIN :**

Bon, parfait.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Il n'existe pas...»)

1550 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernier paragraphe, 5^e ligne, «... environnementales...»)**

De posséder ses outils de contrôle des normes environnementales.

1555 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, dernier paragraphe, 5^e ligne, «... de se donner...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 7, fin.»)

PAR LE PRÉSIDENT :

1560

Merci madame Germain, monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

1565

Je vais m'abstenir, parce que je pense que je tomberais dans le débat avec madame Germain. Je veux pas donner ma couleur.

PAR LE PRÉSIDENT :

1570

Madame Germain, nous vous remercions. C'est clair, votre mémoire est bien clair, nous vous remercions beaucoup pour avoir déposé ce mémoire, pour le témoignage, et d'avoir mis tous les efforts pour respecter le temps, la contrainte de temps que je vous imposais. Merci.

1575

Nous allons donc faire une pause, autant les gens qui nous écoutent via Internet que dans la salle, une pause de quinze (15) minutes, et nous reprendrons donc à et trente-cinq.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1580

**REPRISE DE LA SÉANCE
LISE THERRIEN**

1585

PAR LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant madame Lise Therrien à s'avancer à la table des intervenants. Bonjour madame Therrien.

1590

PAR Mme LISE THERRIEN :

Bonjour. Bienvenue à nouveau. C'est un plaisir de vous revoir, et puis c'est un plaisir de vous accueillir à Malartic.

1595

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci.

1600

PAR Mme LISE THERRIEN :

Dans la première partie, ce sera mon mémoire; ce qui va suivre ensuite, monsieur André, c'est le mémoire de madame Sylvie Lévesque. Elle est absente aujourd'hui et elle voulait qu'on le lise, étant donné qu'elle avait pris le temps de faire l'écrit. Ça fait que je pourrais lire pour elle son mémoire par la suite.

1605

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Vous me le direz quand vous aurez terminé le vôtre avant pour qu'on puisse échanger éventuellement et on enchaînera sur celui de madame Lévesque.

1610

PAR Mme LISE THERRIEN :

Absolument. Merci. Je vais prendre le temps de le lire, parce que si on escamote des sections, je trouve qu'il n'y a pas énormément de suite, alors je vais faire ça rapidement.

1615

Je suis née en 1953 sur la rue Lasalle à une époque où on n'accouchait pas dans les hôpitaux, et j'étais déjà dans le secteur au sud de la voie ferrée, et je suis citoyenne depuis plusieurs années.

1620

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «... j'ai habité...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 6^e paragraphe, 2^e ligne, «... scientifiques.»)

1625 Pour moi, c'est clair, ma maison a tellement tremblé que s'il n'y a pas de dommage aux structures, c'est impossible. Impossible.

PAR LE PRÉSIDENT :

1630 Je vais vous inviter à aller à la conclusion.

PAR Mme LISE THERRIEN :

1635 Oui.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «La deuxième...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 4, avant-dernier paragraphe, 2^e ligne, «... sont respectées.»)

1640 J'arrive à la conclusion!

1645 Ce n'est pas rien de quitter un domicile, en passant, ou de déménager ou de quitter un quartier ou un patrimoine, parce qu'on y perd beaucoup de relations aussi, mais j'aimerais juste vous dire que c'est aux citoyens de décider et non aux différentes instances autour. Les gens, des fois, s'avancent avec des avis sur la condition citoyenne, mais il faut aller poser la question directement aux citoyens.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Je compte sur vous...»)

1650 **FIN DE LA LECTURE (Page 5, 4^e paragraphe, dernière ligne, «... de proximité.»)**

Pour moi, c'est clair, on m'a pas demandé si je voulais participer à des études de laboratoire dans les derniers six (6) ans où j'ai vécu dans ce quartier. Merci.

1655 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci madame Therrien. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

1660

On va parler des points que vous nous avez énumérés. Comme on a posé la question à beaucoup de monde, j'aimerais vous entendre sur le principe de la zone tampon. Vous voyez ça comment, vous?

1665

PAR Mme LISE THERRIEN :

1670

Bien écoutez, pour moi, je suis rendue à plus avec la minière à entreprendre une transaction financière finale, mais je vois difficilement que ma maison soit réutilisée pour d'autres personnes qui vont vivre les mêmes nuisances ou presque. Parce que c'est un projet qui est encore là pour plusieurs années.

1675

Alors pour moi, le principe de zone tampon assurerait au moins pour les citoyens qui veulent quitter des accommodements, c'est-à-dire des montants d'acquisition et de compensation qui seraient plus équitables que ce qu'ils ont proposé dans la première version du guide ou protocole qu'ils ont présenté.

1680

Mais c'est sûr qu'il devrait y avoir dans ce protocole-là un délai qui permet aux gens de réfléchir sur ce qu'ils veulent pour la suite des choses. Les citoyens du quartier, ce sont des gens très modestes, honnêtes, il y a beaucoup de gens que vous n'aurez pas entendus aux audiences, qui sont là dans le quartier, puis qui ruminent leur frein, puis qui savent pas quoi faire, mais qui aimeraient sortir d'un environnement qui a autant de nuisances, mais il y a une démarche à faire avec eux et il faut leur donner un délai, pas quarante-huit (48) heures, deux (2) semaines, des choses comme ça.

1685

Peut-être que le protocole pourrait continuer à vivre tout au long du processus minier et permettre aux gens, selon ce qui va se développer comme problématique dans les années à venir, permettre aux gens de pouvoir se retirer de certains secteurs au besoin.

1690

Mais je n'ai pas retrouvé de clause qui permet aux gens d'y réfléchir un peu puis de cheminer avant de prendre une décision aussi importante que celle-là.

1695

C'est pour ça que le principe de zone tampon, c'est un principe. Une zone tampon claire, pour moi, c'est une zone ou un périmètre de sécurité où il n'y a pas d'habitant là.

Je pense que quand vous vous rapprochez le plus près de la fosse comme telle, plus on est près de la fosse, plus les gens en ont assez. Mais il y a des locataires aussi dans ces secteurs-là. Il y a des gens qui n'ont pas de contrôle sur la décision du propriétaire non plus, et ces gens-là, il faut qu'ils soient assistés aussi pour pouvoir partir, puis se relocaliser de façon équitable.

1700 Mais pour les propriétaires, moi, m'étant relocalisée depuis l'an dernier, parce que je suis plus capable de vivre ça, puis à la retraite, écoutez, j'aurais été une peste toute la journée, ça n'aurait pas été une condition gagnante pour la suite de ma vie.

1705 Mais j'aimerais vous dire qu'à un moment donné, les propriétaires aussi ont vraiment contribué à l'économie de Malartic. Et la colère des citoyens, des fois, ça va loin.

J'aurais pu choisir, moi, en colère, de ne plus dépenser mon salaire à Malartic non plus. C'est pour ça, quand on a une situation de litige extraordinaire comme on vit actuellement, c'est très difficile, et puis dans des humeurs fluctuantes, c'est pas tout à fait sain pour la santé, premièrement, mais ça amène d'autres sources de conflit.

1710 Alors il est grand temps que ça se termine.

J'aimerais aussi vous mentionner que dans la première partie du projet, il y a eu un empressement extraordinaire d'Osisko de déménager tout le monde.

1715 Et maintenant, en tout cas pour moi, c'est comme la troisième phase du projet, puis après, il y a eu une deuxième vague d'achats de maisons, puis là, on est rendu dans la troisième phase. Six (6) ans, c'est long à attendre un règlement puis à vivre des nuisances. C'est beaucoup de jours de notre vie où on a vécu énormément de problèmes à Malartic.

1720 Et c'est pas dans tous les secteurs, je suis très réaliste là-dessus, mais dans le secteur le plus près de la mine, c'était pas ce que j'avais considéré comme à vivre dans les dernières années de ma vie.

1725 **PAR LE COMMISSAIRE :**

D'accord. Mais avons-nous bien compris, est-ce que vous nous avez dit tantôt que vous étiez dans une étape où vous étiez en train de régler l'achat de votre maison ou j'ai mal compris?

1730 **PAR Mme LISE THERRIEN :**

1735 Non, ce que j'ai dit, que pour moi, dans l'évolution de toute ma réflexion, c'est ça que je voulais dire, c'est que dans l'évolution de ma réflexion, pour moi, j'ai quitté l'an dernier, puis c'est pas ma maison là-bas, mais au moins je ne suis plus dans les nuisances, et pour moi, si on m'offre une offre avantageuse, c'est sûr que je vais vendre cette maison-là. Je ne peux plus supporter ces impacts-là, puis on veut passer à d'autres choses, surtout au fil du temps. On veut pas toujours être accroché là.

1740 Il y a peut-être juste un commentaire, quelques commentaires que vous avez faits. Pour moi, j'ai pas choisi de travailler avec les mines dans ma vie. J'ai appris beaucoup des dernières années en participant à toutes sortes de comités, je suis pas une experte, loin de là, au contraire ça nous prend des experts autour de ça, mais ça prend des experts indépendants autour des projets pour rassurer les gens. La confiance, oui on l'a perdue.

1745 Et il y a une expression tantôt qui a été dite, surparticipation, surimplication, surinformation, surconsultation, écoutez, ça n'a plus de fin, là. On peut pas aller à trois (3) puis quatre (4) réunions par semaine. On a une vie à vivre, on n'est pas obligé d'être toujours en lien avec une minière. Chacun devrait faire son affaire, puis ça devrait être réglé, je pense, puis on pourrait avoir un milieu un petit peu plus heureux aussi.

1750

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup madame Therrien.

1755

SYLVIE LÉVESQUE (mémoire lu par Lise Therrien)

PAR Mme LISE THERRIEN :

1760

Alors maintenant je vais passer au mémoire de madame Lévesque.

PAR LE PRÉSIDENT :

1765

Oui c'est vrai, madame Lévesque.

PAR Mme LISE THERRIEN :

1770

Madame Lévesque est absente actuellement, alors elle demande qu'on lise le mémoire qu'elle a déposé il y a déjà quelque temps au BAPE.

Elle le dépose pour elle et pour ses frères héritiers qui sont André et Gilles Lévesque. La maison pour laquelle on dépose, c'est le 131, avenue Saint-Louis à Malartic.

1775

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT :

1780 Merci madame Therrien. Je vous prierais d'adresser nos remerciements à madame Lévesque également pour son témoignage.

PAR Mme LISE THERRIEN :

1785 Oui, je vais lui laisser un message.

PAR LE PRÉSIDENT :

1790 Merci beaucoup.

ASDR

PAR LE PRÉSIDENT :

1795 J'invite maintenant monsieur Marc Turcotte pour ASDR Canada. Bonjour monsieur Turcotte.

PAR M. MARC TURCOTTE :

1800 Bonjour monsieur le Président, bonjour monsieur le Commissaire. D'abord je me présente, Marc Turcotte, représentant de l'entreprise ASDR Canada, et v.-p. de la division traitement des eaux pour ASDR à Malartic.

1805 Je suis ici aujourd'hui dans le but de vous présenter un bref résumé du mémoire que ASDR a déposé le 5 juillet dernier au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement en lien avec le projet d'extension de la mine Canadian Malartic.

Donc pour débiter, voici une présentation sommaire de qui est ASDR!

1810 ASDR Canada se veut un centre d'expertises minières de calibre international regroupant dix (10) bureaux dans cinq (5) pays différents à travers le globe.

1815 Il est important de préciser que l'entreprise a vu le jour ici à Malartic en 2006 et que son siège social est ici pour y rester.

1820 Nous comptons sur sept (7) divisions qui offrent différents services, soit les services de l'ingénierie, la gestion de projets, le traitement des eaux, le dragage et la déshydratation des boues, la fabrication sur mesure en lien avec tout ce qui touche la transformation métallique, la vente de produits sur mesure ainsi qu'une division de services industriels comprenant la location de main-d'œuvre.

1825 Pour poursuivre et ce, en lien avec l'intérêt de ASDR dans le projet d'extension, les intérêts de ASDR sont que le fait de prolonger le projet va permettre d'aider à maintenir une portion des quelque deux cents (200) emplois que ASDR génère actuellement.

1830 Aussi, de par les ententes de services effectuées dans le passé avec la minière et qui sont toujours en vigueur en date d'aujourd'hui, l'extension du projet nous donnerait la possibilité de renouveler ces mêmes ententes pour les six (6) années supplémentaires, tel qu'annoncé dans le projet.

1835 Le fait de prolonger ces ententes ou d'en créer de nouvelles ferait en sorte de maintenir les emplois directs et indirects que la mine nous permet de maintenir en place à l'intérieur de notre entreprise. Ça va aussi permettre à ASDR et à d'autres fournisseurs présents à Malartic et en région de créer ou de concrétiser des partenariats avec les entreprises des grands centres dans le but d'augmenter l'expertise de la région en vue d'affronter les problèmes d'aujourd'hui et de demain.

1840 Un autre point qui est inscrit au mémoire déposé par ASDR sont les retombées économiques qu'a eues le projet Canadian Malartic en date d'aujourd'hui sur la région.

1845 Du côté de l'impact économique pour le milieu, ce fut la création de sept cents (700) emplois, la possibilité à cinq cent cinquante (550) contracteurs de pouvoir y travailler, de générer plus de quatre-vingts millions (80 M\$) en salaires, d'effectuer quatre cent quarante-deux millions (442 M\$) de dépenses d'opérations.

1850 Et du côté des retombées socioéconomiques pour le milieu, cela a permis de changer le visage de la ville de façon très positive par la création d'aménagements urbains et communautaires, la construction de nouvelles écoles, la construction d'un nouveau quartier incluant tous les services aux citoyens. Plus de quatre cent mille dollars (400 000 \$) en dons et commandites aux différents organismes de la région.

1855 À l'intérieur du mémoire, on retrouve aussi une section qui porte sur l'importance de l'acceptation du projet d'extension de la mine Canadian Malartic. Même s'il s'agit d'un projet très controversé ne faisant pas l'unanimité du public en général, il est important de mentionner que le projet aura des retombées économiques majeures pour la région, soit un investissement de

cinquante millions (50 M\$) pour la déviation de la route, un investissement de cent cinquante millions (150 M\$) pour l'extension de la fosse. Au total, on parle d'un investissement total de deux point cinq milliards (2,5 G\$).

1860 Il est aussi important de mentionner les mille deux cents (1200) emplois directs et indirects qui vont être créés par ce genre de projet.

1865 Aussi à l'intérieur du mémoire, on retrouve la perception de ASDR en lien avec le projet de contournement de la ville. Point important, ASDR n'est pas un commerce ouvert au grand public, nous voyons cette option comme ayant un impact très négatif sur la présence du siège social de ASDR ainsi que sur l'économie locale de la ville.

1870 Car en considérant que le bassin de population de Malartic ne permet pas de combler tous les besoins en termes de ressources nécessaires à la réalisation des projets réalisés par ASDR ou toute autre entreprise de la région ou de la ville, il sera de plus en plus difficile de recruter du personnel clé pour venir travailler à Malartic dû à ce contournement de la ville.

1875 Par conséquent, de devoir augmenter le temps de transport ainsi que les frais qui s'y rattacheront aux distances qu'occasionnera le déplacement de la route risquent de décourager certains candidats, donc ça ferait en sorte que pour attirer des talents, il nous en coûtera plus cher.

1880 Toujours en lien avec les salaires que nous allons devoir compenser, du côté de l'atelier de fabrication qui est situé à Malartic, étant donné la taille de ce dernier, il est inconcevable de penser le déplacer.

1885 Étant dans le secteur très compétitif et qu'une grande partie des coûts engendrés sont des salaires, cela pourrait faire en sorte de nous rendre non compétitifs sur le marché dû au fait que nous allons devoir compenser par des salaires plus élevés, donc par la bande, nos dépôts d'appel d'offres seront plus élevés que la moyenne des compétitions.

1890 On a aussi soulevé un point du côté du Guide de cohabitation que la minière a présenté le 15 mai dernier. Quoique critiqué, nous pensons que la minière et le groupe de travail ont tous entendu les doléances des différents intervenants et qu'ils en prendront sûrement compte dans le but d'en faire un projet positif et réalisable.

1895 Pour terminer! La position de ASDR sur le projet d'extension de la minière est que ASDR est évidemment en faveur du projet d'extension de la fosse dans le but de continuer l'activité économique que cela générera autant pour les entreprises que pour la municipalité, la ville, car ASDR est en faveur d'une déviation de la 117 et non d'un contournement de la ville, car les conséquences seraient très négatives pour l'économie locale en général.

Au final, il est important que la minière, la collectivité, la municipalité et tous les intervenants qui travaillent de près et de loin sur ce projet s'unissent de concert dans le but de construire aujourd'hui un avenir attrayant pour Malartic. Merci.

1900 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur. Quelques questions d'entrée de jeu. Vous avez deux cents (200) employés ou un peu plus, vous me le mentionnez?

1905 **PAR M. MARC TURCOTTE :**

Deux cents (200) employés, oui.

1910 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Et de cette part, combien qu'il y en a qui demeurent à Malartic?

PAR M. MARC TURCOTTE :

1915 Environ, je vous dirais, un cinq (5 %) à dix pour cent (10 %).

PAR LE PRÉSIDENT :

Cinq (5 %) à dix pour cent (10 %).

1920 **PAR M. MARC TURCOTTE :**

1925 Tout à fait. Mais par contre, on parle de quand même dix (10 %) à quinze pour cent (15 %) qui proviennent du secteur Val-d'Or, Rivière-Héva, Cadillac, Amos qui se déplacent pour venir travailler à Malartic.

PAR LE PRÉSIDENT :

1930 D'accord. Mais vous avez cinq (5 %) à dix pour cent (10 %) du deux cents (200), ça veut dire dix (10) à vingt (20)?

PAR M. MARC TURCOTTE :

C'est périodique.

1935

PAR LE PRÉSIDENT :

J'ai compris à la lecture que vous êtes une entreprise qui offre des services pour aussi contrôler les nuisances?

1940

PAR M. MARC TURCOTTE :

On a une firme d'ingénierie minière qui s'est spécialisée dans l'ingénierie, qui est plus souterraine, aujourd'hui, qui fait les mines souterraines. Il y a aussi un département environnemental qui s'occupe du traitement des eaux actuellement. On touche pas aux nuisances comme les poussières et les bruits.

1945

PAR LE PRÉSIDENT :

Parfait. Monsieur Haemmerli.

1950

PAR LE COMMISSAIRE :

Bien là, avec votre dernière réponse, vous venez de m'enlever une série de questions.

1955

Vous dites dans le mémoire notamment que votre intervention ou les solutions proposées permettraient de réduire au minimum les inconvénients reliés à l'ennoisement, à la fin, et de réduire le temps pour que le site redevienne économiquement rentable et environnementalement compatible avec d'autres activités. Deux (2) questions.

1960

Qu'est-ce que vous entendez exactement par économiquement rentable? Et puis deux, on avait cru comprendre en première partie que ce site-là resterait longtemps un site industriel. Alors j'aimerais que vous précisiez votre pensée à cet égard s'il vous plaît.

1965

PAR M. MARC TURCOTTE :

Si on prend le côté futur du projet, donc ce qu'on veut, à long terme, on aimerait que ce site-là redevienne un site culturel ou un site éventuellement qui va pouvoir bénéficier à la communauté, soit par éventuellement des visites, par une réfection de ce genre de fosse là qui peut avoir une autre utilité. L'après-mine qu'on pourrait appeler.

1970

Donc il y a plusieurs choses qui peuvent être vues pour le futur qui sont à développer. Je crois que les comités qui sont en place aujourd'hui sont en bonne position, en partenariat avec la minière et la ville et tous les intervenants possibles, d'être en mesure de donner une vie après mine à ce projet-là aussi.

1975

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord, mais vous n'avez pas de proposition ciblée?

1980 **PAR M. MARC TURCOTTE :**

Non, non, pas du tout.

PAR LE COMMISSAIRE :

1985

D'accord. Dans la section sur les retombées économiques, à la page 6, vous parlez aussi de la désuétude du quartier sud qui a été déménagé, d'égout de bois, des choses comme ça. Vous énumérez certains facteurs. C'est probablement une question qu'on peut poser à la Ville aussi, mais savez-vous, vous, si ces conditions-là s'appliquent totalement ou en partie à ce qui reste, mettons au sud de la rue Royale?

1990

PAR M. MARC TURCOTTE :

Pas du tout, pas du tout. Je m'avancerai pas à ce niveau-là.

1995

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord. Pour peut-être revenir au temps du trajet, les chiffres que vous avancez sont simplement...

2000

PAR M. MARC TURCOTTE :

Hypothétiques.

2005

PAR LE COMMISSAIRE :

... ceux qui seraient à considérer s'il y avait pas d'accès à la ville par l'est?

PAR M. MARC TURCOTTE :

2010

Tout à fait, tout à fait. On parle strictement d'un contournement complet de la ville.

PAR LE COMMISSAIRE :

2015

C'est bon, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Turcotte. Nous remercions ASDR Canada pour le mémoire.

2020

MEGLAB ÉLECTRONIQUE

PAR LE PRÉSIDENT :

2025

J'appelle maintenant Meglab Électronique, monsieur Dominic Valade. Bonjour monsieur Valade.

PAR M. DOMINIC VALADE :

2030

Bonjour monsieur Haemmerli, monsieur André, monsieur Julien et monsieur Roberge, monsieur le Maire que j'ai vu tantôt, chers citoyens de Malartic!

2035

Il me fait plaisir aujourd'hui de vous présenter notre mémoire dans le cadre de ces audiences publiques. Ce mémoire va présenter notamment le projet d'extension de la fosse mais aussi notre entreprise.

Pourquoi présenter notre entreprise un petit peu en même temps!

2040

Ce sera pas long, je pense qu'il devrait y avoir là-dessus un petit Power Point. Je vais y aller quand même.

PAR LE PRÉSIDENT :

2045

Parfait, allez-y. Vous pourrez toujours déposer le Power Point en annexe de votre mémoire.

PAR M. DOMINIC VALADE :

2050

Excellent. Donc pourquoi commencer par la présentation de notre entreprise! Premièrement, le but de se présenter aujourd'hui à l'audience, c'est un peu présenter Meglab comme une redevance minière. C'est-à-dire que c'est le fait qu'on a travaillé avec des mines pendant des années qui fait qu'aujourd'hui, on est capable d'exporter, puis qui fait qu'aujourd'hui, on se considère comme une redevance minière.

2055 Si ces mines-là nous avaient pas aidés, si on n'avait pas pu apporter des solutions aux mines, si elles n'avaient pas utilisé nos services, eh bien, on n'en serait pas là aujourd'hui. Meglab serait pas devenue ce qu'elle est devenue aujourd'hui. Alors c'est pour ça que je vais le faire de cette façon-là.

2060 Donc progressivement, Meglab existe depuis 1994. En 1994, Meglab était surtout un réparateur d'appareils électroniques et progressivement, au fil des années, il y a des mandats qui ont été donnés à Meglab pour réparer des appareils électroniques qui sont utilisés dans les mines.

2065 En 2006, à l'arrivée du président actuel, c'est à ce moment-là qu'un département électrique a été mis en place et c'est à partir de ce moment-là qu'il y a vraiment eu une évolution de Meglab pour passer de six (6) employés, en 2006, à cent cinquante (150) employés cette année, c'est-à-dire vingt-cinq (25) fois plus.

2070 Aujourd'hui, Meglab a toujours son département électronique auquel s'est rajoutée la communication. On a encore le département électrique, et il s'est ajouté à ça, le département d'ingénierie depuis 2008.

2075 Meglab, c'est aussi une contribution communautaire importante. C'est une des raisons pour laquelle on est au Théâtre Meglab aujourd'hui pour présenter ces audiences. Mais on l'a vu aussi dans le passé, notamment en faisant venir la Fondation Steve O'Brien qui présentait des conférences dans les écoles pour la persévérance scolaire.

2080 On le voit dans l'ensemble des activités communautaires qui ont lieu à chaque année dans la région, Meglab s'intéresse toujours à ces activités-là, et on le voit aussi par l'entremise de commandites, etc.

2085 J'aimerais vous parler de certains exemples spécifiques, et c'est peut-être le moment où j'aurais eu – non! – j'aurais eu besoin de la présentation Power Point. Ah, elle n'est pas disponible, bon.

2090 En fait, ce que je voulais illustrer, je voulais démontrer certains des produits que Meglab a, entre autres je vais vous parler de trois-quatre (3-4) exemples spécifiques. Je vais parler d'une sous-station électrique qui a été bâtie, si je ne m'abuse, c'est en 2010. Les gens de Canadian Malartic à ce moment-là nous avaient approchés pour construire cette sous-station électrique là. C'est une sous-station électrique d'une assez grande ampleur.

On n'avait pas été jusqu'à ce point-là auparavant, alors ça nous a fait plaisir évidemment de construire cette sous-station là, puis d'apprendre en même temps, puis d'innover avec eux autres.

2095 Parce qu'en bâtissant la sous-station, on s'est rendu compte qu'il y avait peut-être certaines choses qu'on pouvait améliorer, ce qu'on a fait.

2100 Ce qui nous a encore plus intéressés, c'est un an plus tard quand ils nous ont dit, on a besoin d'une autre, et qu'on a pu présenter une nouvelle forme complète de sous-station électrique, c'est-à-dire qui ne s'était jamais vue dans une autre mine à ciel ouvert, au moins au Québec.

2105 Alors ce qu'on a fait, quand on a présenté cette nouvelle sous-station là, premièrement, ils ont compris que ça diminuait les coûts presque de moitié et ça augmentait de beaucoup beaucoup la sécurité des travailleurs qui vont aller se rendre proche de la sous-station. Alors ça, c'est un exemple qu'on a fait avec Canadian Malartic.

2110 Un autre exemple que j'ai, c'est notre usine de réparation d'extensions et de câbles qu'on a d'ailleurs ici dans nos bureaux ici à Malartic. Ça avait jamais vraiment été fait auparavant, c'est avec la première entreprise avec laquelle on a discuté de faire de la réparation de câbles, et puis ça a très bien fonctionné.

2115 Autant qu'aujourd'hui, il y a une douzaine d'entreprises minières qui font réparer leurs extensions chez nous ici à Malartic, puis tout ça, parce qu'on a commencé à le faire avec Canadian Malartic.

2120 Un autre exemple! Il y a à peu près deux (2) ans, la mine nous a approchés, parce qu'elle avait des difficultés pour apporter l'électricité dans la fosse, un peu plus creux, et on a apporté quelques types, quelques exemples de solutions. Ils ont choisi entre autres, dans ce cas-ci, la ligne Hendrix, et puis la ligne Hendrix, bien, ça s'était jamais fait dans une fosse minière. C'est un produit qui existe, mais à quelque part, il faut innover.

2125 Nous autres, ce qu'on essaie de faire, c'est de prendre les technologies existantes, les adapter aux mines quand ces technologies-là sont efficaces, sont efficaces. Puis dans le cas de la ligne Hendrix, bien ça permettait non seulement de diminuer les coûts, mais d'améliorer aussi la sécurité lors de l'installation.

2130 J'ai plein d'exemples comme celui-là. J'ai les PLC au début, à la construction, ils auraient pu décider, il y avait une centaine de PLC d'assez grande envergure qu'ils auraient pu décider de faire construire dans plusieurs entreprises, que ce soit à Montréal ou Toronto ou autre, et puis ils ont décidé de faire affaires avec nous. Puis ça, ça nous a donné la chance vraiment d'améliorer nos connaissances par rapport à ce type de PLC. On était capable d'en fabriquer. On n'en avait jamais fabriqué autant en si peu de temps et d'une aussi grande envergure.

2135 Alors pourquoi je mets l'emphase sur ces exemples-là, parce que, comme je le disais tantôt, on pourrait en écrire des pages complètes d'exemples comme ceux-là, mais ce que je veux illustrer là-dedans, c'est que Canadian Malartic a été un moteur vraiment de notre entreprise.

2140 Si on n'avait pas pu faire leurs sous-stations, si on n'avait pas pu faire les PLC, s'ils nous appelaient pas à tous les mois pour nous faire part de certaines problématiques, pour voir quelles solutions on pourrait travailler avec eux, bien, Meglab ne serait pas ce qu'on est aujourd'hui. On est passé de six (6) à cent cinquante (150) employés parce que les mines nous ont fait confiance, parce que des mines en Abitibi-Témiscamingue qui nous ont fait confiance.

2145 Puis si les mines d'Abitibi-Témiscamingue passaient leur temps à aller ailleurs pour chercher des compétences, bien, on serait jamais devenu aussi spécialisé en région, puis aujourd'hui, bien, c'est en région qu'on est spécialisé.

2150 Puis c'est quoi l'impact à long terme de ça, du fait qu'on soit spécialisé, bien, c'est qu'on peut exporter. On a entendu ASDR tantôt dire qu'ils ont des bureaux dans cinq (5) pays, qu'ils font affaires avec plusieurs pays, c'est la même chose pour nous. On exporte au Mexique, en Argentine, au Maroc, en Mongolie, aux États-Unis, etc.

2155 Et qu'est-ce qui fait ça, c'est qu'au départ, il y a des entreprises dans la région qui nous ont fait confiance, puis qui ont dit, on va appeler Meglab pour essayer de régler nos problématiques, que ce soit en communication, en électronique, en électricité, etc.

Ça, ça nous a permis d'innover grandement, puis aujourd'hui, ça nous permet d'exporter. On exporte pourquoi aujourd'hui, à cause de ces entreprises minières là.

2160 Aujourd'hui, c'est à peu près soixante-dix pour cent (70 %) de nos ventes qui sont au Québec, et puis il y a à peu près trois (3) ans, on parlait de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de nos ventes. Donc non seulement le chiffre d'affaires augmente, mais en plus, le pourcentage augmente. Donc en valeur absolue, c'est plus du double d'exportation en trois (3) ans.

2165 Alors on peut s'imaginer ce que ça peut faire avec six (6) ans d'extension, six (6) ans de plus à continuer d'innover avec Canadian Malartic, six (6) ans de plus, pour nous, à peaufiner nos compétences et peaufiner nos systèmes, peaufiner nos produits. Pour nous autres, c'est extrêmement important.

2170 Donc je reviens avec la transparence des gens de Canadian Malartic, avec leur politique d'achats. Ils encouragent les entreprises d'ici, du moins nous, c'est ce qu'on a senti, puis je connais pas personne, honnêtement – évidemment on travaille avec d'autres entreprises qui nous disent le contraire.

2175 Mon mémoire d'aujourd'hui s'appelle «Canadian Malartic, un levier pour notre région», ça pourrait tout aussi bien avoir comme sous-titre : Meglab, une redevance minière! On se considère, comme probablement d'autres entreprises de la région, on se considère un peu comme une redevance minière, parce que si ces entreprises minières là, comme Canadian Malartic, n'avaient pas travaillé avec nous, nous avaient pas fait confiance, on serait pas devenu ce qu'on est aujourd'hui.

2180 C'est donc sans réserve qu'on appuie le projet d'extension.

2185 Je termine en disant, on est passé de six (6) à cent cinquante (150) employés, mais en plus maintenant on est considéré comme une entreprise Performe par le gouvernement du Québec. Il y a quatre-vingt-treize (93) entreprises seulement au Québec comme celle-là. Il y en a trois (3) en Abitibi. On est très fier de ça.

2190 Je le dis encore une fois, si on en est rendu là aujourd'hui, pour nous autres, on considère ça comme une redevance minière, on doit considérer ça comme du développement durable. On fait partie de ça. Je pense qu'il faut utiliser ça quand on calcule la part socioéconomique d'une entreprise comme Canadian Malartic. Puis six (6) ans de plus, bien, ça va nous permettre d'innover encore plus, puis d'avancer encore plus.

2195 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Une question rapide! Vos cent cinquante (150) employés, ils travaillent ici au siège de Malartic, c'est ça?

2200 **PAR M. DOMINIC VALADE :**

On a à peu près une quinzaine d'employés ici à Malartic, une cinquantaine à Val d'Or. Le restant sont répartis Montréal, Sudbury, un petit peu partout. Mais on est parti d'ici.

2205 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Puis vos quinze (15) employés à Malartic demeurent à Malartic?

2210 **PAR M. DOMINIC VALADE :**

Il y en a, je dirais la moitié qui demeure à Malartic, puis il y en a sept-huit (7-8) de Val d'Or qui demeurent à Malartic aussi.

PAR LE PRÉSIDENT :

2215 Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

2220 Non, ça va.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup monsieur Valade pour votre présentation. Merci à Meglab Électronique.

2225

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MALARTIC

PAR LE PRÉSIDENT :

2230

J'appelle maintenant monsieur Yannick Richard de la Société de développement économique de Malartic. Bonjour monsieur.

PAR M. YANNICK RICHARD :

2235

Bonjour monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Mon nom est Yannick Richard, je suis le président de la Société de développement économique de Malartic.

2240 Je ne prendrai pas de mon temps pour vous expliquer ce que c'est, la Société de développement économique de Malartic, j'ai pas assez de temps pour le faire, puis de toute façon, dans le nom, ça l'explique bien, on fait le développement économique de Malartic.

2245 Je ne prendrai pas non plus de mon temps pour des chiffres et des statistiques qui sont contenus dans le mémoire et que plusieurs mémoires vous ont probablement fournis. Vous en avez probablement à outrance entre les mains.

2250 Je vais plutôt vous dire pourquoi la SDÉM et les personnes qui s'y impliquent le font. Nous le faisons parce que nous croyons sincèrement que nous pouvons construire un Malartic attrayant, dynamique, voire même inspirant.

Ceci dit, nous ne sommes pas aveugles. Nous reconnaissons l'existence et les inconvénients que génère l'exploitation de la minière. Nous jugeons donc que les compensations des individus impactés sont incontournables pour le retour de l'unité sociale.

2255 Robert Paquin disait hier qu'il est plus facile de détruire que de construire. Nous avons choisi, à la Société de développement économique de Malartic, de nous investir et de construire pour Malartic. Nous avons choisi de nous investir sur la mise sur pied d'un projet de société qui pourrait inspirer l'ensemble de la collectivité à travailler dans le même sens.

2260 Je vous annonce sans surprise que la SDÉM soutient le projet d'extension de la mine Canadian Malartic et de la déviation de la 117, ne serait-ce que pour des raisons économiques.

2265 Le résultat de nos réflexions sur l'amélioration générale de la qualité de vie à Malartic nous a menés à la composition actuelle du projet «Royale». Dans l'esprit du projet «Royale», nous nous opposons fermement à l'élaboration d'une zone tampon.

2270 D'ailleurs, que signifie cette zone tampon? La démolition de sept cents (700) résidences situées dans cette zone? Malartic n'a ni à court terme ni à moyen terme les moyens et la capacité de relocaliser ces résidents. Le résultat évident et inévitable d'une telle zone, c'est donc une régression importante de la démographie qui entraînera une augmentation du fardeau fiscal municipal pour ceux qui restent.

2275 Le désert de désolation qu'une telle zone représentera, du moins à moyen terme, créera en soi un nouveau mouvement de déménagements qui accentuera les problématiques de taxes, de conservation des services et de maintien de la population et des commerces. On peut facilement s'imaginer jusqu'où ça va aller.

2280 Nous proposons plutôt d'investir massivement dans cette zone pour la rendre attrayante et même stimulante et d'utiliser les compensations comme élément vendeur pour le développement.

2285 Qu'est-ce que le projet «Royale»? Il se divise en quatre (4) parties. Le quartier des divertissements qui constitue le centre-ville actuel qui deviendrait un aménagement immobilier et urbain contenant habitations, hébergements touristiques, commerces et le tout édifié alentour d'une rue piétonnière.

La promenade de la Royale entre l'hôtel de ville et le rond-point du IGA, un aménagement paysager permettant de rendre agréable visuellement pour les automobilistes et piétonnier, jumelé à un aménagement artistique sur les trottoirs.

2290 La dernière partie qui se divise en deux (2), c'est le quartier la Royale lui-même qui se divise en une portion commerciale et une portion d'un quartier résidentiel conceptuel qui seraient tous les deux reliés par un trottoir en bois qui traverserait la zone humide qu'on mettrait en valeur.

2295 Pendant les mois de mars, avril et mai, nous avons rencontré tous les commerces de détail actuels de la rue Royale qui ont bien sûr accepté de nous rencontrer. À notre grand étonnement, cent pour cent (100 %) des entrepreneurs rencontrés sont en faveur d'un tel projet. Certains réticents au départ ont écouté la présentation et ont manifesté leurs idées, ont participé et, à la fin, personne n'a manifesté une position contre la forme du projet.

2300 Nous avons également profité de ces rencontres individuelles pour s'enquérir des problématiques vécues par l'exploitation de la minière. Encore une fois, à notre grand étonnement, seules les fissures dans les murs et les fondations et l'inquiétude face au potentiel de variation négative des valeurs immobilières nous ont été rapportées comme problématiques notables.

2305 À ce niveau, un des objectifs majeurs du projet «Royale» est de créer une valorisation de la ville en la rendant attrayante et en assurant ainsi le maintien et même l'augmentation des valeurs immobilières à long terme.

2310 Nous avons déjà commencé certaines interventions dans le but du projet «Royale» dont des transactions immobilières qui nous ont permis, comme on a pu remarquer, deux (2) bâtiments qui étaient nuisibles au niveau visuel à Malartic, qui ne sont plus dans les deux (2) dernières semaines et ça, c'est le résultat de transactions immobilières de la SDÉM qui nous a permis également de mettre la main sur des terrains qui vont être importants dans la mise sur pied du projet «Royale».

2315 Canadian Malartic présente un niveau d'ouverture envers le projet, mais persiste à vouloir traiter indépendamment les réflexions individuelles et les réflexions collectives qui sont, à notre avis, à la base de la déchirure sociale que nous vivons.

2320 Le Guide de cohabitation que nous trouvions déjà très bien dans sa première version doit par contre être retravaillé, puisqu'il a été mal reçu.

Par contre, nous croyons que ce guide doit être accompagné d'un projet de société qui pourrait rallier tout le monde vers un objectif commun.

2325 Pour rassurer monsieur Jean Massicotte et monsieur le commissaire, la SDÉM souhaite, suite aux consultations citoyennes qui ont été menées par le mouvement Horizon 2030, orienter le futur développement de Malartic vers un développement touristique majeur. En ce sens, la minière contribue pour un point cinq million (1,5 M\$) sur cinq (5) ans pour la réalisation dans ÉcoMalartic.

2330 Ce budget représente la préparation et toute la mise en place du projet futur en soi dans différentes facettes, que ce soit économiques, sociales, culturelles, etc. Mais la ville elle-même a besoin d'investissements et d'investissements majeurs, et on doit le faire maintenant, afin de préparer la terre d'accueil du projet majeur au niveau touristique.

2335 Avec l'extension, nous avons entre douze (12) et quinze (15) ans devant nous pour intervenir. Ça peut sembler beaucoup, mais il y a beaucoup à faire. Ce que nous proposons, c'est comme semer un arbre, c'est souvent au profit des générations futures, c'est eux qui vont en profiter.

2340 Finalement, la voie de contournement! Pour la SDÉM, il est inconcevable de penser à une voie de contournement. Nous avons commencé nos analyses des situations des municipalités de petite envergure qui se sont vu contourner, comme Labelle et L'Annonciation qui sont maintenant Rivière-Rouge.

2345 Avec les discussions qu'on avait eues, vous voyez dans le mémoire, on a fait quelques demandes, c'est long, on n'a pas encore les documents en main, mais les gens à qui on a pu parler, les effets négatifs se font encore sentir après dix (10) ans que la voie de contournement a été établie.

2350 Et même en disant ça, il faut dire que l'économie est très différente à Malartic qu'à Rivière-Rouge. D'abord, ils sont près de cinq mille (5000) habitants, c'est quatre mille huit cent soixante et onze (4871) à ma mémoire.

2355 Pour la majorité des magasins grande surface, le minimum d'habitations, c'est cinq mille (5000) habitants. Donc ici à trois mille deux cents (3200), on est loin de pouvoir développer ce genre de commerces là. Eux pouvaient le faire.

2360 L'autre grande différence, c'est que sur un côté, il y a Mont-Laurier à soixante et un kilomètres (61 km) et Mont-Tremblant à cinquante kilomètres (50 km) l'autre bord. Donc ils ont pas une agglomération importante qui offre des services commerciaux de première instance, donc les gens consomment localement.

2365 De façon générale, Rivière-Rouge est capable d'avoir une structure commerciale autosuffisante pour la population, ce qui est souvent pas le cas à Malartic, à cause de la démographie.

Il ne faut pas oublier aussi que les voies de contournement, au départ, sont là pour souvent régler des problèmes de congestion routière et de circulation. C'était le cas de façon très évidente à Rivière-Rouge, c'est pour ça que la majorité de la population était en faveur d'une voie de

2370 contournement. Régulièrement il y avait des bouchons de deux (2) à trois (3) heures pour se rendre ou revenir de Montréal. Donc c'était évident. Et il n'y avait plus de stationnement pour les commerçants qui reçoivent leurs clients locaux.

2375 Donc ils devaient intervenir et ils l'ont fait. C'est absolument pas le cas à Malartic. Il y a effectivement des périodes de trafic lourd à l'entrée et à la sortie des employés de la mine Canadian Malartic, mais rien qui se rapproche de près ou de loin à ce qu'on peut appeler des bouchons de circulation.

2380 C'est ce qui met fin au résumé. Je voulais me garder le plus de temps possible pour les questions, parce qu'apparemment qu'on m'attend!

PAR LE PRÉSIDENT :

2385 Il y a des rumeurs! Merci monsieur. Oui, j'ai quelques questions. Vous avez été créé en quelle année?

PAR M. YANNICK RICHARD :

2390 La SDÉM remonte à très loin, de mémoire, je dirais 1975. Mais c'est de mémoire.

Mais la SDÉM a été redémarrée l'an dernier.

PAR LE PRÉSIDENT :

2395 Le grand défi, on le perçoit bien, c'est la diversification de l'économie. L'économie qu'on observe est très centrée sur la minière. Le projet «Royale» est un projet qui repose sur une économie d'entrées d'argent, de revenus, de salaires. Et depuis 2008, théoriquement, s'il n'y avait pas de projet d'extension sur la table, ça finissait en 2021 et il y a déjà la moitié de la période de passée.

2400 Qu'est-ce qui a été fait pour la diversification économique? Quel secteur vous envisagez, peut attirer une clientèle, des revenus, des emplois suffisants pour peupler Malartic?

PAR M. YANNICK RICHARD :

2405 Qu'est-ce qui a été fait dans le passé, il y a plusieurs choses qui ont été essayées. Il n'y a pas eu de succès fulgurant dans le développement ou l'approche de nouveaux commerces. Il y a même un secteur industriel qui a été développé aux frais de la minière qui nous permet d'offrir des terrains à très bas prix et d'inviter les entreprises à s'y installer au niveau industriel.

2410 Souvent, le problème qui est remarqué, c'est la proximité des grands centres avec Val-d'Or au côté qui a son parc industriel très bien développé, puis tout ça. Il y a pas juste Canadian Malartic à servir en Abitibi, il y en a plusieurs, donc certains prennent la décision de s'en aller vers Val-d'Or.

2415 Quand on pense à tout ce qui est manufacturier, oublions tout l'aspect minier, le manufacturier en général, l'Abitibi au grand complet est désavantagée. Avec l'ouverture des marchés sur les marchés internationaux, tout ça, tout ce qui est manufacturier va se faire beaucoup plus à Trois-Rivières, Montréal, Québec qui est proche des ports de mer et proche des possibilités d'exportation simples et faciles.

2420 Donc ça nous laisse dans une situation où il faut vraiment être créatifs, s'orienter vers des nouveaux commerces, souvent des microcommerces, et travailler sur un développement qui nous permette justement, comme vous avez dit, de faire entrer des sommes d'argent qui viennent d'ailleurs.

2425 Et un des meilleurs moyens qui présentement est utilisé partout sur la planète, c'est l'option touristique. Faire en sorte que des gens d'ailleurs viennent visiter, se déplacent, habitent ici et tout ça.

2430 Pour se développer dans cet axe-là, il y a du travail à faire à Malartic. On n'a même pas d'hébergement touristique. Il y a le camping, c'est fou, mais on a de l'hébergement touristique avec le camping, mais on n'a pas d'hôtel, on n'a pas de bed and breakfast, on n'a pas de soutien immobilier qui nous permettrait de développer à ce niveau-là.

2435 Donc dans le quartier de la Royale, dans le quartier des divertissements, on veut travailler beaucoup, on a un stade qui est fabuleux, qui a été construit par Osisko dans le temps, on a un parc pour les familles, on a le Musée régional des mines, le belvédère, on a des équipements qui se doivent d'être utilisés pour attirer des clientèles non seulement régionales mais peut-être même provinciales et canadiennes à venir se déplacer, venir vivre des expériences, et on va travailler beaucoup au niveau expérientiel de l'aspect commercial.

2440 Créer des nouvelles choses, créer des expériences. Et vous savez comme moi que souvent, l'environnement dans lequel tu vis une expérience est tout aussi important que l'expérience elle-même. Donc c'est à ce niveau qu'on a besoin d'investissements majeurs pour créer un environnement qui est intéressant au développement.

2445

PAR LE PRÉSIDENT :

2450 Et le parc industriel, quels efforts ont été mis pour attirer ces entreprises qui ne dépendraient pas de la minière?

PAR M. YANNICK RICHARD :

2455 À ce moment-là, j'étais à la Chambre de commerce, mais pas nécessairement à la Société de développement économique de Malartic. C'était plus au niveau municipal qu'il y avait les démarchages pour aller chercher des entreprises industrielles.

2460 Je sais qu'il y a des approches qui ont été faites au niveau de compagnies américaines pour faire de la transformation de produits qui étaient nécessaires à l'intérieur du processus minier, qui n'ont pas fonctionné pour différentes raisons, XYZ, mais il y a des démarches, il y a des choses qui ont été faites.

2465 Présentement, il y en a qui aboutissent comme Quadra, Somavrac. Il semble y avoir une effervescence, si on veut, dans certains services et dans certains cadres de services au niveau industriel. On a beaucoup de projets sur la table, il y a beaucoup de projets créateurs d'emplois sur la table qui devraient se concrétiser dans les douze (12) prochains mois.

PAR LE PRÉSIDENT :

2470 On comprend que plusieurs sont attirés par la minière et les rapports qu'ils ont avec la minière.

PAR M. YANNICK RICHARD :

2475 Absolument. Même le démarchage au niveau du projet de la Royale, tout à l'heure j'ai entendu, pourquoi les investisseurs viendraient ici et tout ça! Il y en a des investisseurs qui sont prêts à investir et des sommes énormes, parce qu'il y a la présence de la minière qui permet d'avoir un environnement ou un potentiel économique qui est en place.

2480 Il y a des investisseurs qui sont prêts à investir, il y en a, et on est en discussions présentement pour aller plus loin dans le projet.

PAR LE PRÉSIDENT :

2485 Merci. Monsieur Haemmerli, vous avez des questions?

PAR LE COMMISSAIRE :

2490 Monsieur Richard, je reviens à votre dernière phrase. Donc seriez-vous prêt à nuancer le constat que vous faites dans votre mémoire à l'effet que la ville de Malartic n'est pas attractive pour les nouveaux résidents et commerçants?

PAR M. YANNICK RICHARD :

2495 Absolument. Présentement?

PAR LE COMMISSAIRE :

2500 Oui.

PAR M. YANNICK RICHARD :

2505 La ville n'est pas attractive pour les nouveaux commerçants et résidents. Je suis parfaitement d'accord.

PAR LE COMMISSAIRE :

2510 Bien, je le vois comme un paradoxe, là, mais je sais pas si vous voulez élaborer là-dessus?

PAR M. YANNICK RICHARD :

Pas vraiment, parce que le paradoxe, c'est qu'on veut investir massivement pour qu'elle le devienne attractive.

2515 L'attractivité repose sur différentes choses. L'attractivité repose sur l'aspect visuel, sur l'aspect services, sur l'aspect qualité de vie en général.

2520 Il y a l'aspect financier, je l'ai dit tout à l'heure, les compensations qui vont être mises en place par Canadian Malartic vont sûrement être utilisées par la Société de développement économique pour convaincre les gens de venir habiter dans un quartier où leur résidence va leur coûter beaucoup moins cher. C'est ce genre de chose qu'on va utiliser.

2525 Mais présentement, l'aspect visuel de la ville, l'aspect des commerces, l'aspect des résidences, la disponibilité des terrains et des quartiers n'est pas attractive, je suis parfaitement d'accord. D'où l'intérêt de faire un investissement massif pour la rendre attractive.

PAR LE COMMISSAIRE :

Et les éléments de réponse que vous avez fournis au président tantôt, d'accord.

2530

PAR M. YANNICK RICHARD :

Oui.

2535

PAR LE COMMISSAIRE :

Votre grand projet récréotouristique, voulez-vous élaborer?

PAR M. YANNICK RICHARD :

2540

Je pourrais, est-ce que je veux le faire! Il faut dire aussi que c'est un élément qui est public, donc les informations doivent être dans une certaine mesure gardées confidentielles.

2545

Je vous dirais que les démarches qui ont été faites par Horizon 2030 ont révélé, puis s'il y a une participation citoyenne assez importante, et ce qui ressortait de ça, c'est que les gens voulaient voir l'utilisation de la fosse dans une seconde vie, être utilisée pour un projet touristique majeur.

2550

Lequel, il y a plusieurs options sur la table. Il y a des choses qui ont été travaillées, qui sont à peaufiner. Il y a plusieurs plusieurs facettes à vérifier, ne serait-ce que l'environnement, etc., etc., comment faire pour que cette eau-là et que cet environnement-là soient "fouables" par des touristes et des choses comme ça.

2555

Tout à l'heure, on parlait de terrain économiquement rentable, c'est justement le travail vers quoi on veut aller. S'assurer que ce n'est pas qu'un remblayage, on laisse l'ennoisement monter comme il est prévu actuellement. On pense qu'on est capable d'utiliser ce territoire-là dans un futur qui est quand même loin, on parle de 2030-2035, mais on pense qu'on est capable d'utiliser ce territoire-là pour autre chose que juste le regarder fleurir.

2560

PAR LE COMMISSAIRE :

OK, ça va, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2565

Merci monsieur Richard, merci à la Société de développement économique de Malartic.

PAR M. YANNICK RICHARD :

Merci.

2570

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE ROUYN-NORANDA

2575

PAR LE PRÉSIDENT :

J'invite maintenant la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda, messieurs Jean-Claude Loranger et Jean-Yves Baril.

2580

PAR M. JEAN-CLAUDE LORANGER :

Bonjour monsieur le Président, bonjour monsieur le Commissaire. Je me présente, Jean-Claude Loranger, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda.

2585

PAR LE PRÉSIDENT :

Attendez un petit peu, là! Pas trop vite. Moi, j'entends la personne qui fait les transcriptions de l'autre bord qui doit être en train de paniquer. Respirez par le nez, vous avez quand même dix (10) minutes, parlez moins vite.

2590

PAR M. JEAN-CLAUDE LORANGER :

OK. Je me présente, Jean-Claude Loranger, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda.

2595

Je suis accompagné de monsieur Jean-Yves Baril, président de Marcel Baril ltée. Donc on va vous présenter notre mémoire.

2600

Je vais en faire un résumé; il y a certaines sections que je vais volontairement, vous les avez lues, donc insister sur certaines choses.

2605

D'abord présenter la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda! C'est un regroupement volontaire de gens d'affaires, on le sait, une chambre de commerce, mais la particularité, c'est que la Chambre de commerce de Rouyn-Noranda compte plus de onze cents (1100) membres, ce qui en fait la troisième chambre de commerce en importance au Québec.

Elle est affiliée à la Chambre de commerce du Québec et du Canada.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «La Chambre...»)

2610

FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, 2^e ligne, «... depuis 1922.»)

Donc il est clair que l'industrie de la région est basée beaucoup sur – le développement économique de la région est beaucoup basé sur l'industrie minière.

2615

La Chambre tient à rappeler que le projet de la Corporation minière Osisko a permis la reconnaissance de la mine et, par la même occasion, de donner un nouveau dynamisme à Malartic, à la MRC de la Vallée-de-l'Or et à l'Abitibi-Témiscamingue sur le plan économique.

2620

Lorsque la mine a vu le jour, on était au début des années 2000, il y avait une morosité économique et pas beaucoup de gens croyaient à ce projet-là, et ce projet-là a levé, a donné un souffle nouveau à l'industrie minière en région.

2625

Le projet d'extension de Malartic permettra à la mine Canadian Malartic de maintenir sa position de locomotive dans l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue et surtout celle de la ville de Malartic avec des investissements de cent quatre-vingt-onze millions (191 M\$) et le maintien d'environ mille deux cents (1200) emplois durant l'exploitation jusqu'en 2028. Donc c'est non négligeable.

2630

La Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda reconnaît et valorise l'apport du secteur minier dans l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue. Il s'agit d'un secteur qui génère près de dix mille (10 000) emplois directs et indirects, sans compter les retombées indirectes, dépenses dans les commerces, partenariats, implications dans le milieu dans chaque pôle économique d'importance.

2635

L'Abitibi-Témiscamingue est renommée pour la qualité de ses entreprises bâtisseurs de mines et preneuses d'ordre ainsi que pour les recherches faites par l'Unité de recherche et de service en technologie minérale et le Centre de technologie en résidus industriels du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue.

2640

La filière de l'industrie minérale va au-delà de la simple exploitation des gisements miniers. Avec le temps, on a réussi à développer une expertise en région qui fait que nos entreprises sont reconnues à l'échelle internationale, et ont réussi à se diversifier. On pourra en parler tantôt.

2645

L'intérêt de la Chambre de commerce se situe donc principalement, comme vous le savez, au niveau des impacts économiques. Il y a suffisamment de personnes qui ont fait valoir le volet

environnemental, on ne prétend pas avoir l'expertise, donc on va laisser ça à ceux qui ont l'expertise à ce niveau-là.

2650 Bien que la mine Canadian Malartic est déjà en opération, le caractère particulier du projet de l'extension, en raison de la déviation de la route 117 qui touche de près la communauté de Malartic, c'est que nous accueillons favorablement le débat public avec la consultation publique menée par le BAPE. C'est une nécessité, la Chambre de commerce s'est toujours prononcée en faveur de telles audiences.

2655 L'acceptation sociale des projets est majeure lorsque ces projets-là viennent au monde.

Le parcours qui a mené à la naissance de la mine Canadian Malartic a été au Québec une première en raison de sa proximité du périmètre urbain, on en est bien conscient.

2660 À l'époque, Osisko a pris plusieurs engagements fermes afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec Malartic, zone verte, installation bien positionnée afin de minimiser les poussières et le bruit, participation à un fonds pour la diversification économique, séances d'information publiques, centre de relations avec la communauté, comité de suivi des opérations, etc. On dit pas que tout est parfait, il y a eu une courbe d'apprentissage, mais il y a eu une volonté de mettre des choses en place.

2665 La Chambre de commerce a confiance qu'afin de mener le développement de l'extension de Canadian Malartic sera de s'entendre avec les propriétaires des résidences qui seront touchés ainsi que la ville de Malartic.

2670 Toutefois, nous désirons émettre des réserves sur d'éventuelles compensations annuelles destinées aux résidents qui choisiront de demeurer dans leur résidence actuelle. Nous sommes d'avis qu'il faut agir avec grande prudence pour ne pas céder à des demandes trop ambitieuses qui pourraient constituer un précédent qui ne pourrait être applicable aux projets industriels existants et à venir.

2675 D'autre part, s'il y a réellement un enjeu de santé, selon les opposants, il serait déjà inacceptable de mettre en danger la sécurité de ces citoyens.

2680 Le projet d'extension a été bâti en tenant compte des seize (16) principes du développement durable, ce qui en fait un plan qui semble exemplaire sur le plan environnemental. Il faut saluer le travail de Canadian Malartic qui profite de son projet afin de procéder à la restauration des deux (2) sites miniers orphelins, l'effondrement Barnat et la fosse Buckshot.

2685

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Rappelons...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 10, première puce, dernière ligne, «... depuis 2012.»)

2690 Donc on voit qu'il y a une volonté de changement à ce niveau-là.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, deuxième puce, 1^{re} ligne, «Le déploiement...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 10, deuxième puce, 4^e ligne, «... de cohabitation...»)

2695 Qui ne demande qu'à être bonifié.

Les retombées économiques, on en a parlé beaucoup!

2700 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «L'investissement...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 14, fin.)

PAR LE PRÉSIDENT :

2705 Merci monsieur. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

2710 Alors on va aller à votre dernier paragraphe avant la conclusion! Vous dites que lors des audiences du BAPE en 2009, la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda a appuyé le projet pourvu que celui-ci respecte les normes environnementales en vigueur et, dans la même optique, vous appuyez l'agrandissement.

2715 **PAR M. JEAN-CLAUDE LORANGER :**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

2720 Donc vous liez explicitement votre appui au respect des normes, alors j'aimerais que vous élaboriez un peu sur comment vous vous situez quand il arrive que les normes ne sont pas respectées?

2725

PAR M. JEAN-CLAUDE LORANGER :

La façon dont on le regarde, on regarde le projet, c'est qu'on regarde les efforts qui sont faits pour s'assurer – bon, on est conscient que tout projet minier, que ce soit le projet Canadian Malartic ou que ce soit d'autres projets dans la région, ça l'a un impact environnemental. L'important, c'est qu'il y ait des efforts de faits pour l'atténuation de ces impacts environnementaux là.

2730

Et l'analyse qu'on en fait actuellement, c'est qu'il y a eu des efforts par les anciens propriétaires et les propriétaires actuels, entre autre Agnico Eagle qu'on connaît bien parce que c'est une entreprise qui œuvre sur le terrain de l'Abitibi-Témiscamingue près de Rouyn-Noranda, et c'est un citoyen corporatif qui, au niveau des normes environnementales, est très respectueux des normes environnementales.

2735

Au début, lorsqu'il y avait eu le premier projet avec Osisko, c'est clair que c'est un projet novateur. C'était nouveau, une mine à ciel ouvert en périmètre urbain. Il y a eu une expertise qui s'est développée avec le temps.

2740

C'est certain que si les choses étaient à refaire aujourd'hui, elles seraient peut-être refaites différemment, OK, il y a certaines erreurs qui ont été faites qui seraient peut-être pas commises de nouveau aujourd'hui, mais l'industrie minière en région, ça l'a eu un impact majeur sur le développement de nos entreprises.

2745

Tantôt, mon collègue de la SDÉM de Malartic disait, bon, ça n'a pas contribué au développement d'entreprises manufacturières, mais moi, je peux vous dire qu'au niveau régional, il y a plusieurs entreprises manufacturières qui se sont développées avec Osisko, la minière Osisko.

2750

Entre autres, les fournisseurs de services qui ont travaillé pour la minière Osisko, suite à ce développement-là, ont obtenu des contrats majeurs au niveau de Detour Lake en Ontario parce qu'ils avaient développé une expertise ici en région.

2755

Meglab tantôt en parlait, c'en est une entreprise qui s'est développée dans le secteur manufacturier. C'est la même chose en région. On a des bâtisseurs de mines qui ont développé des unités de climatisation, des génératrices électriques, tout ça. Donc c'est majeur pour l'entreprise, les entreprises de la région.

2760

PAR LE COMMISSAIRE :

Je comprends, c'est pas de mon intention de remettre en question...

2765 **PAR M. JEAN-CLAUDE LORANGER :**

J'en dis plus que le client en demande!

2770 **PAR LE COMMISSAIRE :**

La question était, bon bien, il demeure des nuisances, puis comment vous vous positionnez par rapport à ça!

2775 **PAR M. JEAN-CLAUDE LORANGER :**

On est conscient de ça. Une mine, je vais dire, c'est un projet majeur d'autant plus, puis n'importe quelle minière est toujours un projet majeur, c'est certain que ça a des impacts.

2780 Mais lorsqu'on regarde l'évolution du secteur minier aujourd'hui, il y a des pas de géant qui ont été faits par rapport à ce qu'il y avait par le passé pour la protection de l'environnement, le traitement des eaux usées, tout ça.

PAR M. JEAN-YVES BARIL :

2785 Je pourrais rajouter, moi, un peu, si vous voulez! Je reste à Rouyn-Noranda, je reste à trois cents mètres (300 m) du site de la Horne. En 1980, c'était plus difficile de vivre à Rouyn-Noranda dans le quartier Vieux-Noranda, il y avait beaucoup de pollution et ainsi de suite. Je peux vous dire que dans les trente (30) dernières années, ça l'a beaucoup changé. Les normes se sont améliorées.

2790 Alors c'est un peu ça qui se passe ici aussi, et il y a une certaine courbe d'apprentissage on pense qui se passe avec la mine et eux autres aussi, ils apprennent de leurs erreurs. Ils vont faire des corrections.

2795 C'est une des raisons pourquoi je suis ici aujourd'hui, pour appuyer la Chambre de commerce et appuyer le projet, parce que je pense que les problèmes qu'ils ont rencontré dans la phase 1 de la mine ne seront pas répétés dans l'agrandissement de la fosse et dans la déviation de la route.

2800 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Ça va, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2805

Merci beaucoup monsieur Loranger et monsieur Baril, merci à la Chambre de commerce de Rouyn-Noranda.

2810

Avant d'arrêter pour le souper, nous avons inscrit au registre une personne qui aimerait faire un témoignage. Étant donné que monsieur Loranger nous a permis de gagner vingt-cinq (25) minutes avec son débit!

2815

MARCEL DUMAS

PAR LE PRÉSIDENT :

2820

Je vais inviter monsieur Marcel Dumas de Soudure Dufer de Malartic.

Je vous rappelle les règles. Vous disposez de cinq (5) minutes, vous pouvez vous asseoir.

PAR M. MARCEL DUMAS :

2825

Ce sera vraiment pas long.

PAR LE PRÉSIDENT :

2830

Allez-y, je vous en prie.

PAR M. MARCEL DUMAS :

2835

Je vais faire ça vraiment bref. C'est un facteur de circonstances, on n'a pas pu livrer notre mémoire, mais je tenais quand même à souligner – il va être livré demain – mais quand même, j'ai vu quand même qu'il y avait un gros intérêt pour ce qui est du personnel qui est employé de Malartic, puis Soudure Dufer, dans ce domaine-là, je pense qu'il est quand même assez excellent.

2840

Excusez-moi, je suis pas habitué, c'est quelque chose qui me stresse un peu de parler de même.

Mais Soudure Dufer, sur une banque de deux cent cinquante mille (250 000) heures, l'année passée, il y en avait plus que trente-trois pour cent (33 %) que c'étaient des gens de Malartic. C'est pas pour faire compétition, mais c'est cent cinquante et un (151) employés.

2845 Cent cinquante (150) employés. Soudure Dufer, là-dessus, c'est cinquante-huit (58) de Malartic directement, pas le Lac Mourier, pas Rivière-Héva, pas Val-d'Or, pas Dubuisson, je me compte pas, c'est cinquante-huit (58) personnes de Malartic; l'épicerie, cinquante-huit (58) qui la font tous les jours, ainsi de suite.

2850 C'est des personnes qui nous ont fait confiance, puis qu'on leur a demandé de s'investir, puis je pense que ça aurait été hypocrite pour moi ce soir, bien aujourd'hui, de pas parler en leur nom, puis de dire qu'ils font du très bon travail, puis qu'ils aiment demeurer à Malartic, puis ils aiment travailler pour la minière. Le reste va être dans le mémoire. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

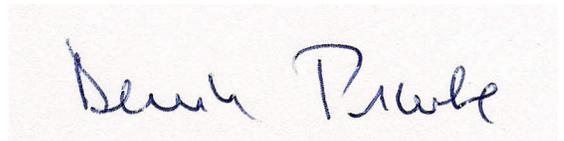
2855 Merci beaucoup monsieur pour votre témoignage, merci.

2860 Donc nous allons maintenant ajourner pour le souper. Je remercie tout le monde pour son écoute, son attention et le respect des règles.

J'invite les internautes à se joindre à nous à dix-neuf heures (19 h). Bon appétit!

2865 _____
SÉANCE AJOURNÉE AU 13 JUILLET 2016 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

2870 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.



DENISE PROULX, s.o.

2875